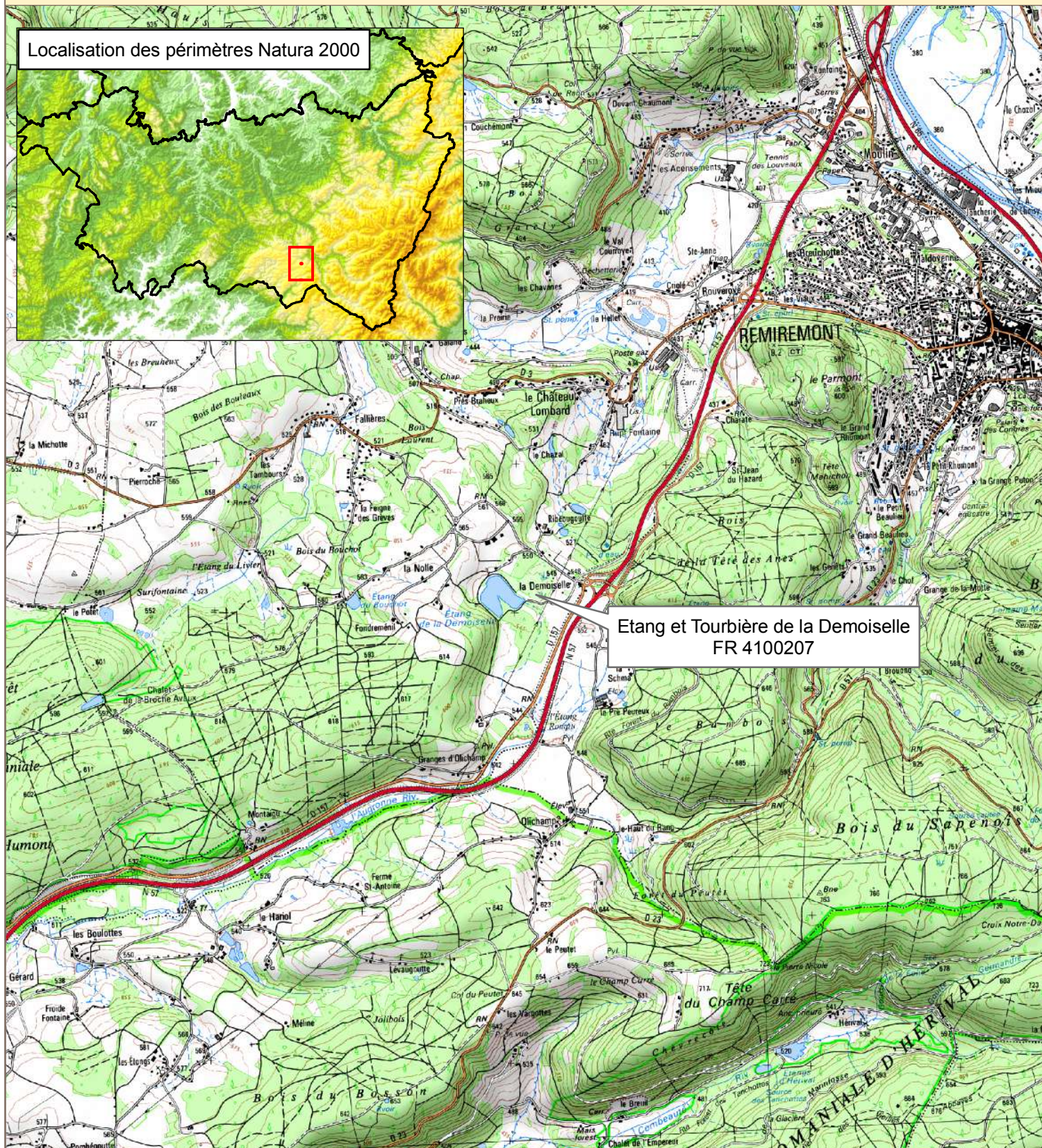




Saint Nabord - Remiremont

Etang et Tourbière de la Demoiselle - FR4100207

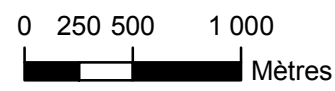
Localisation du site et des périmètres Natura 2000



Etang et Tourbière de la Demoiselle
FR 4100207

- ZSC Natura 2000
- ZPS Natura 2000
- ZNIEFF de type 1

1:35 000



Fond de carte : © I.G.N. Scan25 2009

Conception et réalisation : L. Camus-Ginger - septembre 2015

Annexe 2 – Convention de gestion et Bail emphytéotique CEN Lorraine



**CONVENTION DE GESTION
DE L'ETANG DE LA DEMOISELLE**

Entre la **Commune de Remiremont**, département des Vosges, représentée par Monsieur Christian PONCELET, Sénateur Maire, selon délibération du Conseil Municipal en date du **10 DEC. 1999** *recueilli par la Préfecture des Vosges le 17 DEC. 1999* ci après nommée la Commune,

le **Conservatoire des Sites Lorrains**, 7, place Albert Schweitzer 57930 FENETRANGE représenté par Monsieur Jean-Claude WANNENMACHER, Président, selon délibération du Bureau en date du **08/09/1999**, ci-après nommé le Conservatoire,

et,

l'**A.P.P.M.A. de Remiremont** représentée par Monsieur Jean-Pierre GAND, Président, ci-après nommée l'A.P.P.M.A.,

En vue de la préservation et de la gestion de la zone naturelle d'intérêt écologique de l'étang de la Demoiselle, propriété de la Commune de Remiremont, située sur la commune de Saint-Nabord dans le département des Vosges, au lieu dit "Etang de la Plaine", cadastrée : parcelle n°1010, section D, sur une superficie de 4 ha 79 a 00 ca, dont le plan est annexé à la présente convention,

Dans le but de valoriser et de conserver le patrimoine naturel communal remarquable sis sur la parcelle ci-dessus énoncée et manifestement dans un intérêt général, la Commune de Remiremont, propriétaire, et l'A.P.P.M.A., locataire, sollicitent le concours du Conservatoire des Sites Lorrains afin d'assurer un suivi écologique et proposer des mesures de gestion spécifiques à cette zone.

Kw
JPG

ARTICLE I - Objectifs de la gestion

La gestion du site ci-dessus désigné a pour objectifs, conformément à la mission dévolue au Conservatoire, la sauvegarde de l'espace, le respect du site naturel et de son équilibre écologique, ainsi que la préservation des espèces animales et végétales qu'il abrite, et notamment de deux espèces végétales protégées : le Nénuphar nain et la Littorelle lacustre.

Cette gestion doit concilier les objectifs précités et l'activité de pêche de loisir exercée sur l'étang par les membres de l'A.P.P.M.A.

ARTICLE II - Plan de protection et de gestion

Comme sur chacun des sites dont il assure la gestion, le Conservatoire des Sites Lorrains établira un plan de gestion biologique quinquennal. Ce document présente un état initial du site au plan biologique, définit des objectifs de gestion et établit un plan de travail précis.

Ce plan de gestion est rédigé par le Conservatoire ; il est soumis pour approbation à la Commune et à l'A.P.P.M.A. avant sa mise en application.

La Commune garde toute liberté pour réaliser tous travaux nécessités par des impératifs de sécurité durant la période d'application de la présente convention. Elle se réserve également le droit d'utiliser la pièce d'eau pour l'organisation d'une fête nautique.

ARTICLE III - Engagement du Conservatoire des Sites Lorrains

Dans le cadre du plan de gestion ci-dessus défini, les investissements jugés nécessaires à la conservation et au suivi écologique du milieu naturel seront proposés par le Conservatoire. La présente convention ne constitue en aucun cas un engagement financier de la commune pour toute action que ce soit.

Le Conservatoire nommera pour ce site naturel, comme il le fait pour les autres sites sur lesquels il intervient, un conservateur bénévole qui sera son représentant privilégié auprès de la Commune et de l'A.P.P.M.A.

Le Conservatoire, sous le contrôle de son Conseil scientifique, assurera le suivi régulier des éléments remarquables (espèces, milieux) justifiant l'intérêt écologique de la zone. Les données disponibles seront communiquées à la Commune et à l'A.P.P.M.A. pour permettre l'évaluation et l'adaptation des mesures de gestion.

Le Conservatoire s'engage à ne réaliser aucune intervention sur le site sans l'accord de la Commune et de l'A.P.P.M.A.


JPG

ARTICLE IV - Engagement de l'A.P.P.M.A.

Afin de garantir le maintien des espèces remarquables, l'A.P.P.M.A. s'engage à informer le Conservatoire avant tous travaux sur l'étang, à l'exception des interventions nécessitées par des problèmes de sécurité. Sont notamment concernées les interventions de surcreusement, de remblaiement, mise en assec et chaulage de l'étang, ou de faucardage de la végétation aquatique.

Le chaulage devra être effectué à distance du « secteur sensible » (cf plan joint à la présente convention) et seulement dans le cas extrême où la qualité du milieu en dépendrait (en fonction du pH observé à l'occasion de mesures effectuées sur l'étang).

Le secteur de l'étang abritant le Nénuphar nain (*Nuphar pumila*) désigné sur le plan joint à la présente convention ne fera l'objet d'aucun faucardage afin de maintenir cette espèce.

Au contraire, les stations de Nymphéas horticoles observées sur l'étang devront être limitées dans leur extension autant que faire se pourra, notamment sur le secteur abritant le Nénuphar nain où elles devront être éradiquées.

L'A.P.P.M.A. interdit l'amorçage sur toute l'étendue de l'étang de façon à prévenir les effets néfastes observés à la suite des abus liés à une telle pratique.

L'A.P.P.M.A., en liaison avec le Conservatoire, informera ses adhérents de l'intérêt écologique du site et du partenariat mis en place afin de faciliter les opérations de protection du site.

ARTICLE V - Frais

Le financement des actions retenues au titre de la gestion, du suivi écologique et de l'information du public est assuré sur la base du plan de travail défini dans le plan de gestion dans la mesure des crédits annuels disponibles et sera défini conjointement par les signataires.

Le Conservatoire pourra faire appel à ses différents partenaires financiers au travers de son programme annuel d'intervention afin d'assurer le financement des actions retenues.

ARTICLE VI - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 15 années entières et consécutives.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période identique sauf dénonciation prévue par l'article VIII.

100
JPG

ARTICLE VII - Date d'application

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 2000.

Copie de cette convention sera adressée à :

- . Monsieur le Préfet du Département ;
- . Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement.

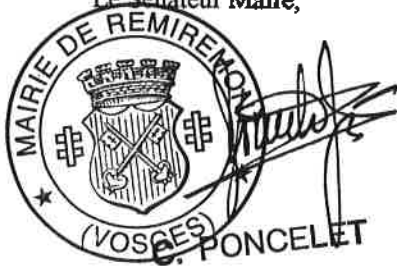
Article VIII - Résiliation

La résiliation de la présente convention pourra se faire sur demande de l'une des parties et par l'envoi d'une lettre recommandée parvenue au moins 6 mois avant l'expiration du terme échu. La demande de résiliation de la convention pendant la période de déroulement de celle-ci devra, en outre, comporter un avis motivé justifiant cette demande.

Convention composée de 8 articles, établie en trois exemplaires, signés et paraphés, dont un est resté entre les mains de chacune des parties.

Le **16 DEC. 1999**

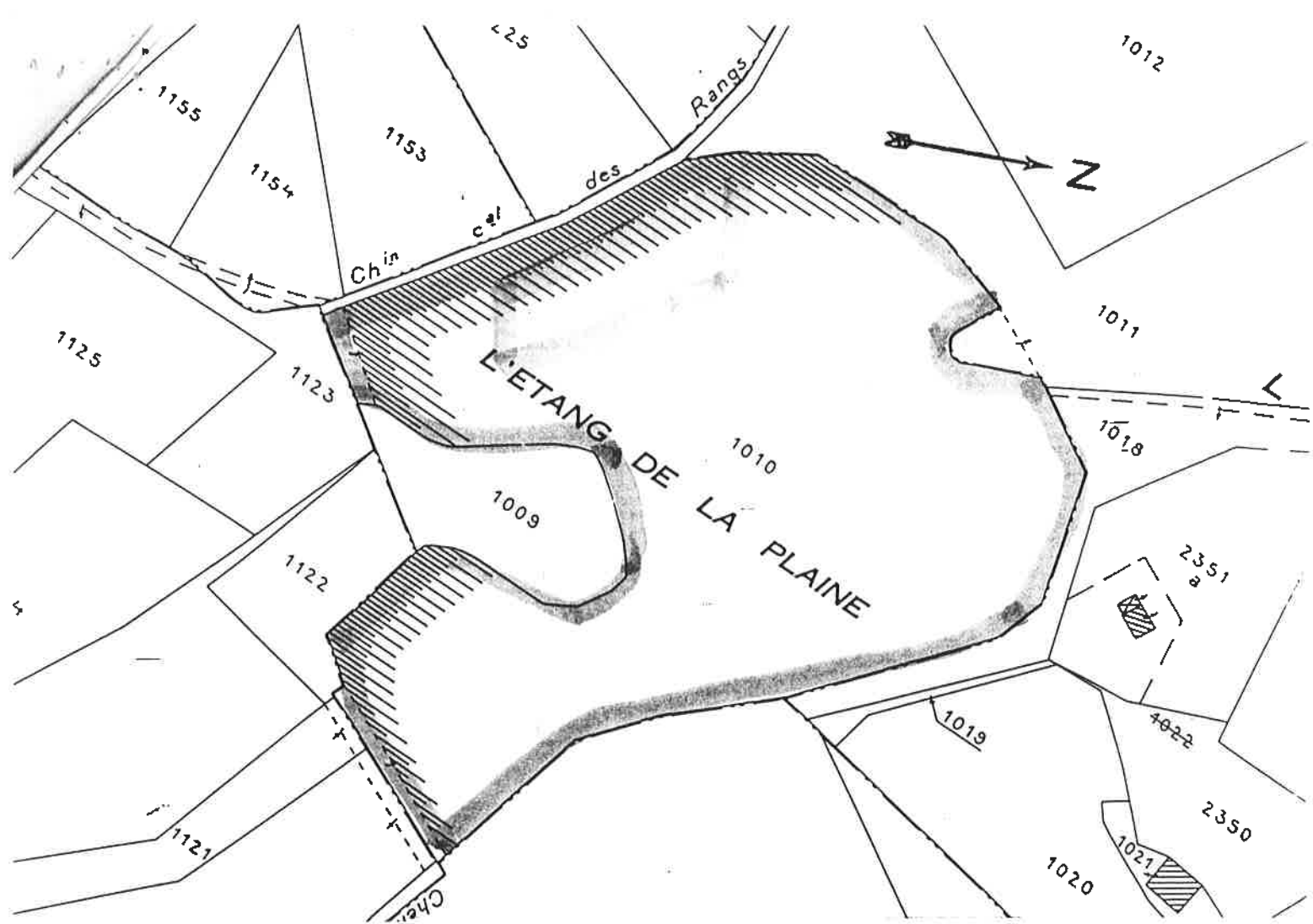
Pour la Commune
Le Sénateur Maire,



Pour l'A.P.P.M.A.
Le Président

Pour le Conservatoire des Sites Lorrains
Le Président

Reçu à la Préfecture
le **17 DEC. 1999**
D.E.C.F.



ETANG DE LA DEMOISELLE

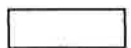
Légende :



Périmètre de la parcelle soumise à convention



Secteur sensible à *Nuphar pumila*



Zone limite pour le chaulage

Zone limite d'extension pour les *Nymphéas* horticoles

Reçu à la Préfecture
Le 17 Juin 1999
DECAF

16w
JPG

REÇU LE 03/11/11 Maître Foncier
Scanné - CEDUL - Foncière - Dépt 88

AVENANT BAIL EMPHYTHEOTIQUE

Commune de SAINT NABORD

.../...

CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS

Du 13 décembre 2010– Rép : 36.120

REP. 36.120

CR

DU 13 décembre 2010

AVENANT A BAIL EMPHYTEOTIQUE

L'AN DEUX MILLE DIX

Le treize décembre,

Maître Jean-Marc MARTZEL, notaire à la résidence de PHALSBOURG, Moselle, soussigné, a reçu le présent acte authentique à la requête de :

1°) **La Commune de SAINT NABORD**, sise dans le Département des VOSGES, identifiée sous le numéro SIREN 218 804 292

Représentée par :

Mme Michèle ASNARD, Maire de ladite commune, demeurant à SAINT NABORD (Vosges),

Agissant en sa dite qualité, en vertu de l'autorisation donnée par le Conseil Municipal suivant délibération en date du 04 décembre 2008 et du 16 septembre 2010, régulièrement transmise au représentant de l'Etat compétent, qui en a accusé réception le 05 décembre 2008 et le 23 septembre 2010 dont une copie conforme demeure ci annexée après mention.

Le représentant de la commune déclare que la délibération n'a fait l'objet d'aucun recours auprès du Tribunal Administratif.

D'UNE PART ;

2°) L'association dénommée "**CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS**", régie par les articles 21 à 79, du Code Civil local maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er Juin 1924, et aux statuts modifiés des 22 Septembre 1990 et 4 juin 1994, dont le siège est à 57930 FENETRANGE - 14 Rue de l'Eglise, inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de SARREBOURG, le 11 septembre 1995, sous volume 23, n° 32,

Il est précisé que le **CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS** est identifié sous le numéro SIREN : 333 915 569

Madame Véronique **CORSYN**, Directrice du Conservatoires des Sites Lorrains, demeurant professionnellement à FENETRANGE 14, rue de l'Eglise; ici présent;

2010 D N° 4696
Publié et enregistré le 20/12/2010 à la conservation des Hypothèques de

Volume : 2010 P N° 2824

REMIEMENT

Droits : 25,00 EUR

Salaires : 15,00 EUR

TOTAL : 40,00 EUR

Le Conservateur,

Andrée THENARD

Reçu : Quarante Euros



Handwritten initials 'JP' and 'el' below the seal.

Agissant en sa susdite qualité au nom et pour le compte de l'association dénommée "CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS", en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du bureau du 19 novembre 2008 dont un extrait a été établi le 07 juillet 2010, complétée par une délibération en date du 10 mai 2010, ci-annexé après mention

D'AUTRE PART ;

LESQUELS, préalablement à l'acte objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

PRESENCE - REPRESENTATION

Mme Véronique CORSYN est ici présente.

Tandis que Mme le Maire de la Ville de SAINT NABORD n'est pas présente, mais est représentée par :

Mme Martine SCHNEIDER, collaboratrice en l'étude du notaire soussigné, demeurant à 57370 PHALSBOURG - 1b Rue de la Gare,

suyvant procuration sous-seing privé en date à GERARDMER du 24 septembre 2010.

EXPOSE

1°/ Suivant acte reçu par Me Christian GENIN notaire associé à REMIREMONT, en date du 30 novembre 1996, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de REMIREMONT, le 20 mars 2006 volume 2006 P n° 824.

La Commune de SAINT NABORD a donné à bail emphytéotique au CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, une parcelle de terre en nature de tourbière cadastrée :

COMMUNE DE SAINT NABORD (Vosges)

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
D	2479	TOURBIERE DE LA PLAINE	TOURBIERE	06	81	35

Ce bail a été conclu sous diverses charges et conditions.

Aux termes dudit acte, il a notamment été précisé que :

- le bail est consenti pour une durée de 33 années à compter du 1^{er} décembre 1996, pour se terminer le 30 novembre 2029.

- le bail est consenti moyennant une redevance annuelle de UN (1,00) FRANC SYMBOLIQUE, payable le 31 décembre de chaque année, et pour la première fois le 31 DECEMBRE 1997.

CECI EXPOSE, les parties déclarent vouloir modifier le bail énoncé ci-dessus, en intégrant la parcelle suivante sise sur la Commune de SAINT NABORD (88), cadastrée comme suit :

C.V
R

COMMUNE DE SAINT NABORD (Vosges)

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
D	3919	TOURBIERE DE LA PLAINE	TOURBIERE		28	34

DIVISION

La parcelle ci-dessus provient de la division de la parcelle section D n° 2478, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal d'arpentage n° 2248 S dressé par M Fabien DEMANGE, à GERARDMER le 23 juillet 2009 et daté du 21 octobre 2009.

Aux termes dudit document d'arpentage, la parcelle section D n° 2478 a été divisée en :

Section D n° 3919 – Tourbière de la Plaine – avec 28,34 ares, objet du présent avenant.

Section D n° 3920 – Tourbière de la Plaine – avec 62,59 ares

EFFET RELATIF

La parcelle d'origine section D n° 2478 appartient à la Commune de SAINT NABORD pour l'avoir acquise aux termes d'un acte de vente reçu par Me MARION notaire sur la SARL ENTREPRISE GEORGES en date du 03 juin 1986, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de REMIREMONT le 7 juillet 1986, volume 2721 n° 4.

Cette parcelle a été divisée pour former les parcelles n° 3919 et 3920 aux termes d'un procès-verbal du cadastre n° 348 daté du 21 octobre 2009 publié le 23 octobre 2009 volume 2009 P 2445.

TOUTES LES AUTRES CHARGES ET CONDITIONS DU BAIL INITIAL ET DE L'AVENANT SUS-VISE RESTENT INCHANGEES.

ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement, les parties évaluent le présent bail à la somme de 62,00 € pour la valeur locative de la parcelle rajoutée au bail originaire.

PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le BAILLEUR déclare que l'immeuble objet des présentes entre dans le champ d'application de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement.

La Commune de SAINT NABORD est située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels approuvé en date du 18 novembre 2008

Aléa : Inondation

Elle n'est pas située dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques prescrit ou approuvé, mais dans une zone de sismicité définies par décret en Conseil d'Etat : Ib

CV
PB
ell

Le BAILLEUR déclare qu'à sa connaissance, l'immeuble objet des présentes n'a subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles (art. L. 125-2 du Code des assurances) ou technologiques (art. L. 128-2 du Code des assurances).

FORMALITE DE PUBLICITE FONCIERE

Une copie authentique du présent bail sera publiée au bureau des hypothèques de la situation de l'IMMEUBLE.

Le PROPRIETAIRE sera tenu de rapporter les mainlevées et certificats de radiation à ses frais, dans le mois de la dénonciation amiable qui lui en sera faite au domicile ci-dessus élu, des inscriptions, transcriptions, publications ou autres empêchements révélés par l'état hypothécaire délivré suite à cette formalité.

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs à tous clercs et employés de l'étude du notaire soussigné, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

DECLARATIONS

Le BAILLEUR et le LOCATAIRE déclarent confirmer les énonciations figurant en tête relatives à leur comparution.

Le LOCATAIRE ajoute ce qui suit :

- que l'association est une association française et a son siège social en France ;
- que l'association n'a fait l'objet d'aucune action en nullité et ne se trouve pas en état de dissolution anticipée ;
- que le mandataire social ne se trouve pas frappé d'incapacité légale d'exercer ses fonctions ;

Concernant l'IMMEUBLE loué :


Le BAILLEUR déclare sous sa responsabilité, concernant l'IMMEUBLE :

- qu'il n'est pas actuellement l'objet d'expropriation,
- qu'il est libre de toute inscription, transcription, publication ou mention pouvant porter atteinte aux droits du LOCATAIRE.

EXECUTION FORCEEE

Les parties se soumettent à l'exécution forcée et immédiate des présentes, conformément aux dispositions du Code Local de Procédure Civile, de telle sorte que l'exécution forcée, en vertu des présentes puisse avoir lieu contre les propriétaires comme tels des biens affectés et sur tous leurs biens présents et futurs. Elles consentent dès à présent à la délivrance d'une copie exécutoire des présentes à leurs frais.

CE
ee



CERTIFICAT D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties, personnes physiques, dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête et à la suite de leur nom, lui a été régulièrement justifiée et l'identité de l'association lui a été justifiée au moyen de la production d'un extrait d'inscription de l'association au Tribunal d'Instance de SARREBOURG, volume 23 folio 32, et identifiée sous le numéro SIREN 218 804 292.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations, notamment à la conservation des hypothèques aux fins de publicité foncière des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Correspondant " Informatique et Libertés " désigné par l'office, savoir : l'Association pour le service du développement notarial ADSN avec siège à 13107 VENELLES CEDEX 95, avenue des Logissons, Tél 04.42.54.90.80-Fax 04.42.54.90.90-courriel : cpd-adsn@notaires.fr.

Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de votre part auprès de l'office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

AFFIRMATION ET ATTESTATION

Le notaire soussigné a informé les parties, qui le reconnaissent, des sanctions légales applicables aux insuffisances et dissimulations de prix ou d'indemnités et aux fausses affirmations de sincérité.

Les parties ont affirmé expressément, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la somme convenue.

En outre, le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, le présent acte n'est contredit ni modifié par aucune contre-lettre contenant une augmentation de la redevance.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, sans aucune exception ni réserve, y compris le coût de la copie exécutoire à remettre au BAILLEUR, seront supportés par le locataire.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur domicile respectif.

CV F2
15



DONT ACTE rédigé sur six pages.

Fait et passé à PHALSBOURG, en l'étude du notaire soussigné.
L'AN DEUX MILLE DIX

Le treize décembre pour toutes les parties,

Et, après lecture faite, Mme Christine RAVOT, Clerc de notaire, habilitée à cet effet par acte en date du 09 juillet 2008 a recueilli les signatures, puis signé le treize décembre.

Le notaire a signé le treize décembre.

Les parties approuvent expressément :

Renvois : /

Mots rayés nuls : /

Chiffres rayés nuls : /

Lignes entières rayées nulles : /

Barres tirées dans les blancs : /

Siga.

Christine

C.V.

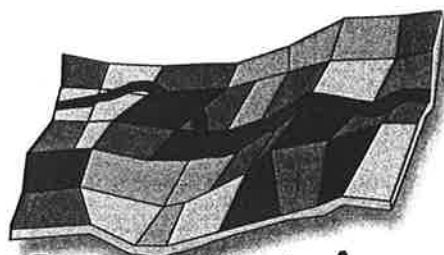
EL

AP

[Large handwritten signature]

POUR EXPEDITION RÉGÉE AU N° 1031
réalisée par micrographie, délivrée par le notaire
soussigné et certifiée par lui comme étant la
représentation exacte de l'original.





Conservatoire des Sites Lorrains

<http://www.cren-lorraine.fr>

Extrait de Délibération du Bureau du 19 novembre 2008

Annexe : 1
Annexé à un acte reçu par
M^r MARTZEL
Notaire
à Phalsbourg

le 13 décembre 2008

Lors de la séance du 19 novembre 2008, les membres du Bureau du Conservatoire des Sites Lorrains ont voté à l'unanimité la signature d'un avenant au bail emphytéotique de 33 ans pour l'extension de la tourbière de la Demoiselle sur la commune de Saint-Nabord (88) pour la parcelle cadastrée suivante :

Section	Parcelle	Superficie
D	2478pp	00ha 27a 50ca

Suite au document d'arpentage, ci-joint, en date du 23 juillet 2009, veuillez prendre en compte le nouveau numéro de parcelle ainsi que sa nouvelle superficie, soit :

D	3919	00ha 28a 34ca
---	------	---------------

Je soussigné, Monsieur Alain SALVI, Président du Conservatoire des Sites Lorrains, demeurant 5, rue du Coignot à 54300 XERMAMENIL, donne pouvoir à Madame Véronique CORSYN, Directrice du Conservatoire des Sites Lorrains, pour la signature de l'acte au nom et pour le compte du Conservatoire des Sites Lorrains.

Fait à Fénétrange, le 07 juillet 2010

Le Président,

Alain SALVI

Antenne
Meurthe-et-Moselle
et Meuse
7bis route de Pont-à-Mousson
54470 THIAUCOURT
Tél. : 03-83-80-70-80
Fax : 03-83-83-29-71
cslthiaucourt@cren-lorraine.fr

Antenne Nord Moselle.
1, place de la Mairie
57480 MONTENACH
Tél. : 03-82-83-62-84
Fax : 03-82-83-20-58
cslmontensach@cren-lorraine.fr

Antenne Vosges
58, route de Granges
Kichompré
88400 GERARDMER
Tél. : 03-29-60-91-91
Fax : 03-29-60-91-90
cslvosges@cren-lorraine.fr

Le Conservatoire des
Sites Lorrains est membre
de la Fédération des
Conservatoires d'Espaces
Naturels



2010 Année Internationale de la Biodiversité

Conservatoire des Sites Lorrains - Association à but non lucratif - Siège Social - 14, rue de l'Eglise - 57930 FENETRANGE

Tel. : 03 87 03 00 90 - Fax : 03 87 03 00 97 - cslfenetrange@cren-lorraine.fr

Tribunal d'Instance de Sarrebourg Vol XXIII Folio 32 - 11/09/95 - SIRET : 333 915 569 00086 - TVA intracommunautaire : FR 74 333 915 569

22485

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 22485
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine : Centre des Impôts Foncier de REMIREMONT

Document d'arpentage dressé par : M. Fabien DEMANGE
à : GERARDMER
le : 23 juillet 2009
Signature :

Département : Vosges
Commune : SAINT-NABORD

Section : D
Feuille : 4

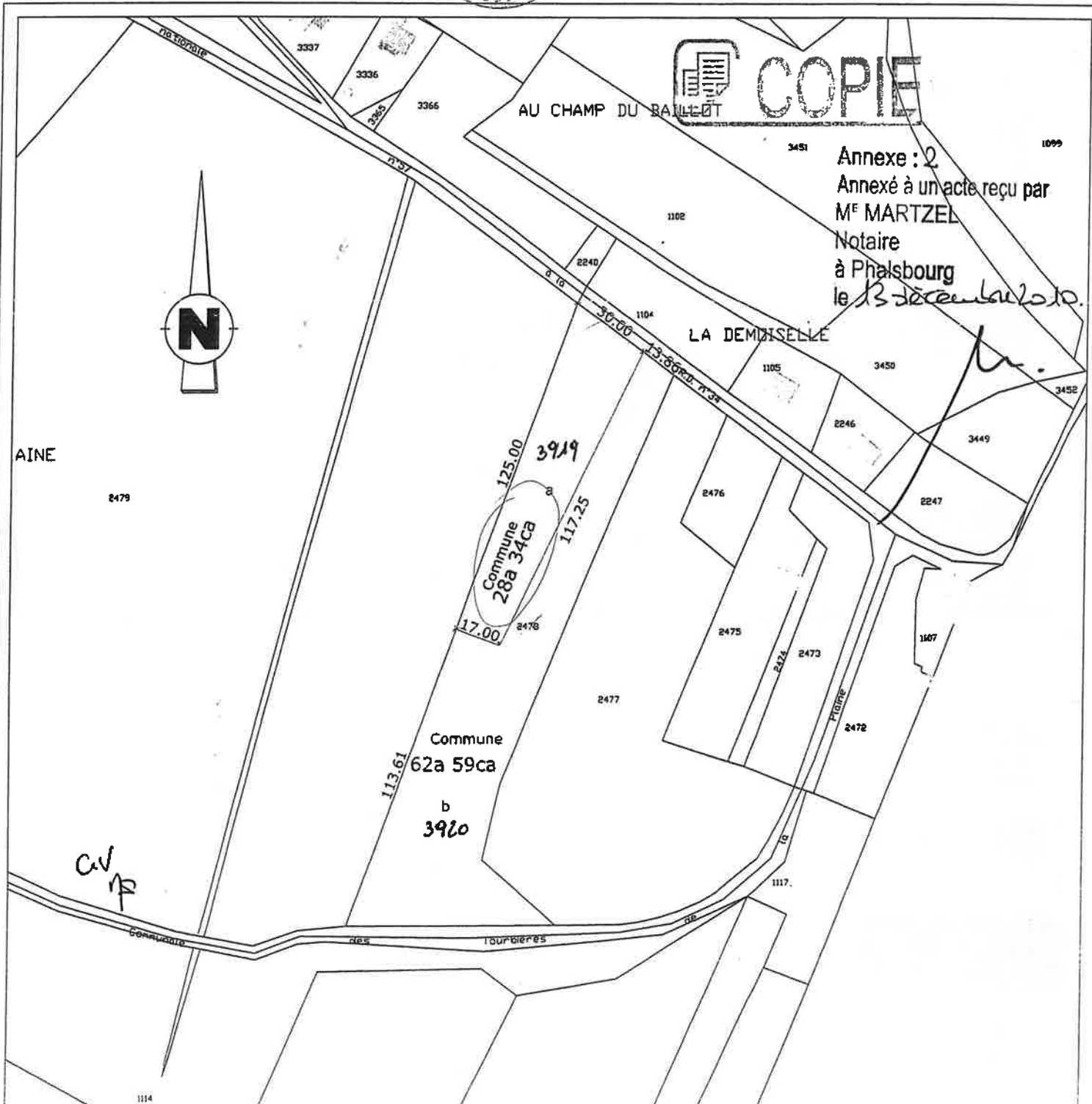
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition :
Qualité du plan : P2 (plan non régulier)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1965)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un pliage ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le 23/07/2009 par M. Fabien DEMANGE géomètre à GERARDMER
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au doc de la chemise 6463

A SAINT-NABORD le 1^{er} septembre 2009
Commune

Signature: Michèle ASNARD
Cachet: COMMUNE DE SAINT-NABORD (Vosges)

(1) Réviser les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une copie (plan relevé par voie de révisé à 1/500). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le pliage.
(2) Qualité du plan: géomètre-expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'expert, etc.).



COPIE

Annexe : 2
Annexé à un acte reçu par M^r MARTZEL Notaire à Phalsbourg le 13 décembre 2010.



3919

Commune 28a 34ca

Commune 62a 59ca

b 3920

CV 17

Annexe *B*
Annexé à l'acte reçu par
M^e MARTZEL
Notaire
à Phalsbourg
le 13 décembre 2010.

PROCURATION

LE MANDANT

La Commune de SAINT NABORD, sise dans le Département des VOSGES, identifiée sous le numéro SIREN 218 804 292
Représentée par :
Mme Michèle ASNARD, Maire de ladite commune, demeurant à SAINT NABORD (Vosges),

Agissant en sa dite qualité, en vertu de l'autorisation donnée par le Conseil Municipal suivant délibération en date des 04 décembre 2008 et 16 septembre 2010,

régulièrement transmise au représentant de l'État compétent, qui en a accusé réception le 05 décembre 2008 et le 23 septembre 2010,

Le représentant de la commune déclare que la délibération n'a fait à ce jour l'objet d'aucun recours auprès du Tribunal Administratif.

Constitue pour mandataires spéciales :

- Toutes collaboratrices de l'Office Notarial de PHALSBOURG (Moselle)
1b, rue de la gare
avec faculté d'agir séparément ;

AUXQUELLES il donne pouvoir de, pour lui et au nom de la Commune de SAINT NABORD, qu'elle représente;

A l'effet de signer un avenant au bail emphytéotique conclu entre la Commune de SAINT NABORD et le CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS en date du 30 novembre 1996, et dont les termes dudit avenant sont rapportés littéralement comme suit :

« 1°/ Suivant acte reçu par Me Christian GENIN notaire associé à REMIREMONT, en date du 30 novembre 1996, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de REMIREMONT, le 20 mars 2006 volume 2006 P n° 824.

La Commune de SAINT NABORD a donné à bail emphytéotique au CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, une parcelle de terre en nature de tourbière cadastrée :

COMMUNE DE SAINT NABORD (Vosges)

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
D	2479	TOURBIERE DE LA PLAINE	TOURBIERE	06	81	35

Ce bail a été conclu sous diverses charges et conditions.

Aux termes dudit acte, il a notamment été précisé que :

C-V

- le bail est consenti pour une durée de 33 années à compter du 1^{er} décembre 1996, pour se terminer le 30 novembre 2029.

- le bail est consenti moyennant une redevance annuelle de UN (1,00) FRANC SYMBOLIQUE, payable le 31 décembre de chaque année, et pour la première fois le 31 DECEMBRE 1997.

CECI EXPOSE, les parties déclarent vouloir modifier le bail énoncé ci-dessus, en intégrant la parcelle suivante sise sur la Commune de SAINT NABORD (88), cadastrée comme suit :

COMMUNE DE SAINT NABORD (Vosges)

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
D	3919	TOURBIERE DE LA PLAINE	TOURBIERE		28	34

DIVISION

La parcelle ci-dessus provient de la division de la parcelle section D n° 2478, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal d'arpentage n° 2248 S dressé par M Fabien DEMANGE, à GERARDMER le 23 juillet 2009 et daté du 21 octobre 2009.

Aux termes dudit document d'arpentage, la parcelle section D n° 2478 a été divisée en :

Section D n° 3919 – Tourbière de la Plaine – avec 28,34 ares, objet du présent avenant.

Section D n° 3920 – Tourbière de la Plaine – avec 62,59 ares

EFFET RELATIF

La parcelle d'origine section D n° 2478 appartient à la Commune de SAINT NABORD pour l'avoir acquise aux termes d'un acte de vente reçu par Me MARION notaire sur la SARL ENTREPRISE GEORGES en date du 03 juin 1986, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de REMIREMONT le 7 juillet 1986, volume 2721 n° 4.

Cette parcelle a été divisée pour former les parcelles n° 3919 et 3920 aux termes d'un procès-verbal du cadastre n° 348 daté du 21 octobre 2009 publié le 23 octobre 2009 volume 2009 P 2445.

TOUTES LES AUTRES CHARGES ET CONDITIONS DU BAIL INITIAL ET DE L'AVENANT SUS-VISÉ RESTENT INCHANGÉES. »

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait à SAINT-NABORD, le 24 septembre 2010.

Michèle ASNARD

Maire de SAINT-NABORD



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
n° 429/22/07

le 13 décembre 2010

Séance du 16 septembre 2010

L'an Deux Mille Dix,

Le Seize septembre, A 20 Heures 00.

Le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire,

Réuni au nombre prescrit par la loi,

En salle de réunion de la Mairie de SAINT-NABORD,

Sous la Présidence du Maire, Madame Michèle ASNARD.

Madame VILLAUME a été nommée secrétaire.

Présents : D. VINCENT - E. LHUILLIER - V. AUDINOT - C. VINCENT - D. GALMICHE - A. MONTESINOS - M. BONNARD - P. LAMBOLEZ - R. WARY - S. DEMURGER - G. PIRON - C. MARGAINE - P. DOUCHE - M.-C. LOPEZ - F. GREFFIER - D. DUVAL - L. VERON - N. VILLAUME - I. ROCH - P. ANDREUX - - A. COURTOIS.

Absents : S. HOSSENLOPP pouvoir à S. DEMURGER - A. ANTONOT pouvoir à N. VILLAUME - B. SCHINDELE pouvoir à P. ANDREUX - P. JEANNEROT pouvoir à C. MARGAINE - A. PERINI (sans pouvoir de vote).

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant au bail emphytéotique conclu avec le Conservatoire des Sites Lorrains portant mise à disposition pour 33 ans de la Tourbière de la Demoiselle dans un but de mise en valeur environnementale du site dont le principe avait été accepté par délibération n° 429/07/06 en date du 04/12/2008 et qui vise à intégrer au périmètre ainsi mis à disposition une zone humide d'une surface de 28 a et 34 ca (Parcelle cadastrée section D, n° 3919) ;
- PREND ACTE que cet avenant sera avalisé par un acte notarié à intervenir en l'étude de Maître MARTZEL à PHALSBOURG (57) ;
- AUTORISE dès lors Madame le Maire à donner procuration pour la signature de l'acte à toutes collaboratrices de l'Office notarial de PHALSBOURG.

Autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'avenant au bail emphytéotique conclu en date du 30/11/1996 avec le Conservatoire des sites Lorrains portant mise à disposition pour 33 ans de la Tourbière de la Demoiselle dans un but de mise en valeur environnementale du site.

Le 17 septembre 2010

Et la publication ou notification

Le 17 septembre 2010



Pour extrait certifié conforme
SAINT-NABORD le 17/09/2010

Madame le Maire,
Michèle ASNARD.



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Département :
Vosges
Commune :
SAINT-NABORD

Section :
D
Feuille :
4

Echelle origine : 1/2500

Echelle édition : 1/2000

Date de l'édition :

Qualité du plan : P2 (plan non régulier)

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts Foncier de
REIREMONT

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 23/07/2009 par M. Fabien DEMANGE géomètre à GERARDMER

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A SAINT-NABORD le 1^{er} septembre 2009
Commune

Document d'arpentage dressé par :

M. Fabien DEMANGE

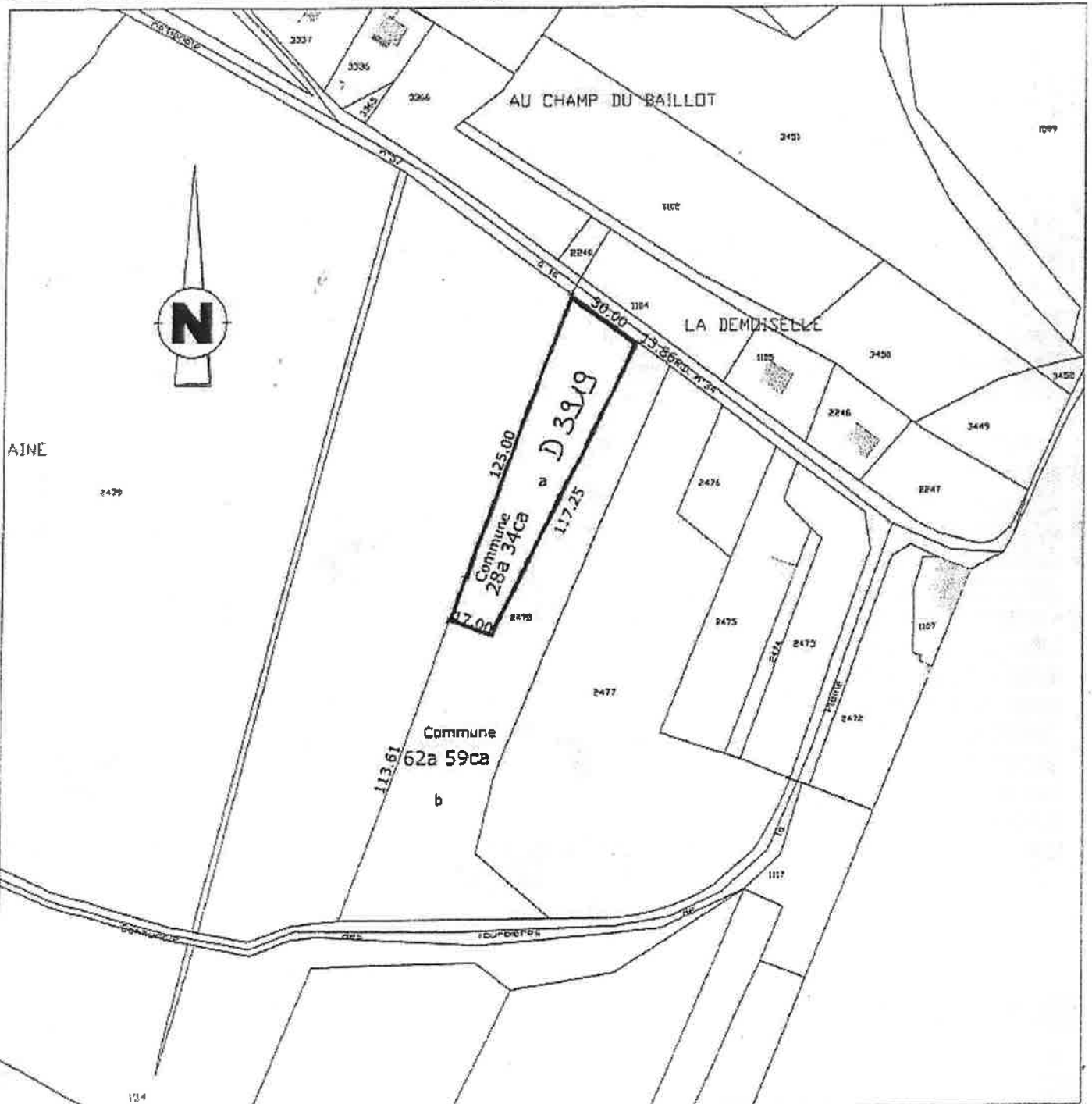
à : GERARDMER

le : 23 juillet 2009

Signature :

(1) Récupérer les renseignements, la formule A n'est applicable que dans le cas d'une mesure (plan relevé par voie de mesurage). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la parcelle agréée (grande-arpent, vauvieux, grenoblet ou instruction spéciale du Cadastre, etc.)
(3) Présenter les noms et qualités des signataires et sur affichage du propriétaire (propriétaires, avoué représentant, qualité de l'exploitant occupant, etc.)

Michelle ASNARD



C.V. 48

Accusé de réception

Objet de l'acte : Autorisation signature avenant bail emphytéotique
Conservatoire des Sites Lorrains - Tourbière de la Demoiselle

Date de création de l'acte: 2010-09-16

Date de réception de l'accusé de réception : 2010-09-23

Numéro de l'acte : 22_07

Identifiant unique de l'acte : 088-218804292-20100916-22_07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8.8.3
Domaines de competences par themes
Environnement
Natura 2000 et autres zones de protection environnementale

Date de la version de la classification : 2008-08-25

Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture : 2008-08-25

Noms des fichiers : 088-218804292-20100916-22_07-DE-1-1_1.pdf

C.V AS

Commune de SAINT-NABORD

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 253/2006 du 10 février 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

OUI

Approuvé

date 18/11/2008

aléa Inondation

Les documents de référence sont :

Plan de Prévention des Risques naturels "Inondation" / Arrêté Préfectoral n° 105/08/DDE Consultable sur Internet OUI

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

NON

_____ date _____

effet _____

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet _____

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

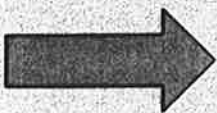
Ib

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Plan de Prévention des Risques naturels "Inondation"



Consulter la cartographie réglementaire

Date d'élaboration de la présente fiche **18 novembre 2008**

88358	POUXEUX	.	Inondation	.	.	lb	préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88359	PREY	la	
88367	RAMBERVILLERS	Inondation	1er février 2007 Arrêté 19/07/DDE/2007
88369	RAMONCHAMP	Inondation	.	.	.	la	Arrêté préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88371	RAON-AUX-BOIS	lb	
88372	RAON-L'ETAPE	.	Inondation Mouvement de terrain	.	.	.	
88376	REBEUVILLE	Inondation	
88380	REHAUPAL	la	
88383	REMIREMONT	.	Inondation	.	.	lb	Arrêté préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88388	RENAUVOID	la	
88391	ROCHESSON	la	
88399	LE ROULIER	la	
88408	RUPT-SUR-MOSELLE	Inondation	.	.	.	la	Arrêté préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88409	SAINT-AME	Inondation	.	.	.	lb	
88413	SAINT-DIE DES VOSGES	.	Inondation	.	.	.	
88415	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	.	Inondation	.	.	lb	Arrêté préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88417	SAINT-GORGON	Inondation	
88418	SAINTE-HELENE	la	
88423	SAINT-LEONARD	.	Inondation	.	.	la	
88424	SAINTE-MARGUERITE	.	Inondation	.	.	.	
88425	SAINT-AURICE-SUR-MORTAGNE	Inondation	
88426	SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Inondation	.	.	.	la	Arrêté préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88428	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	.	Inondation	.	.	.	
88429	SAINT-NABORD	.	Inondation	.	.	lb	Arrêté préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88439	SANCHEY	la	
88442	SAPUIS	la	
88445	SAULCY-SUR-MEURTHE	.	Inondation	.	.	.	
88447	SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	Inondation	.	.	.	la	
88458	SOCOURT	.	Inondation	.	.	.	Arrêté Préfectoral 174/2010/DDT du 20 mai 2010
88460	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	Inondation	
88462	LE SYNDICAT	Inondation	.	.	.	lb	
88464	TENDON	lb	
88465	THAON-LES-VOSGES	.	Inondation	.	.	.	Arrêté Préfectoral 174/2010/DDT du 20 mai 2010
88467	THIEFOSSÉ	Inondation	.	.	.	la	
88468	LE THILLOT	Inondation	.	.	.	la	Arrêté préfectoral n° 105/08/DDE du 18 nov 2008
88470	LE THOLY	lb	
88481	URIMENIL	la	
88483	UXEGNEY	la	
88484	UZEMAIN	la	
88486	VAGNEY	Inondation	.	.	.	la	
88487	LE VAL-D'AJOL	Inondation	.	.	.	lb	
88489	VALLEROY-AUX-SAULES	Inondation	Arrêté préfectoral n° 106/08/DDE du 29 août 2008
88491	LES VALLOIS	Inondation	Arrêté Préfectoral n 26/2010/DDT du 24 mars 2010
88492	LE VALTIN	la	
88495	VAUDEVILLE	la	
							Arrêté Préfectoral

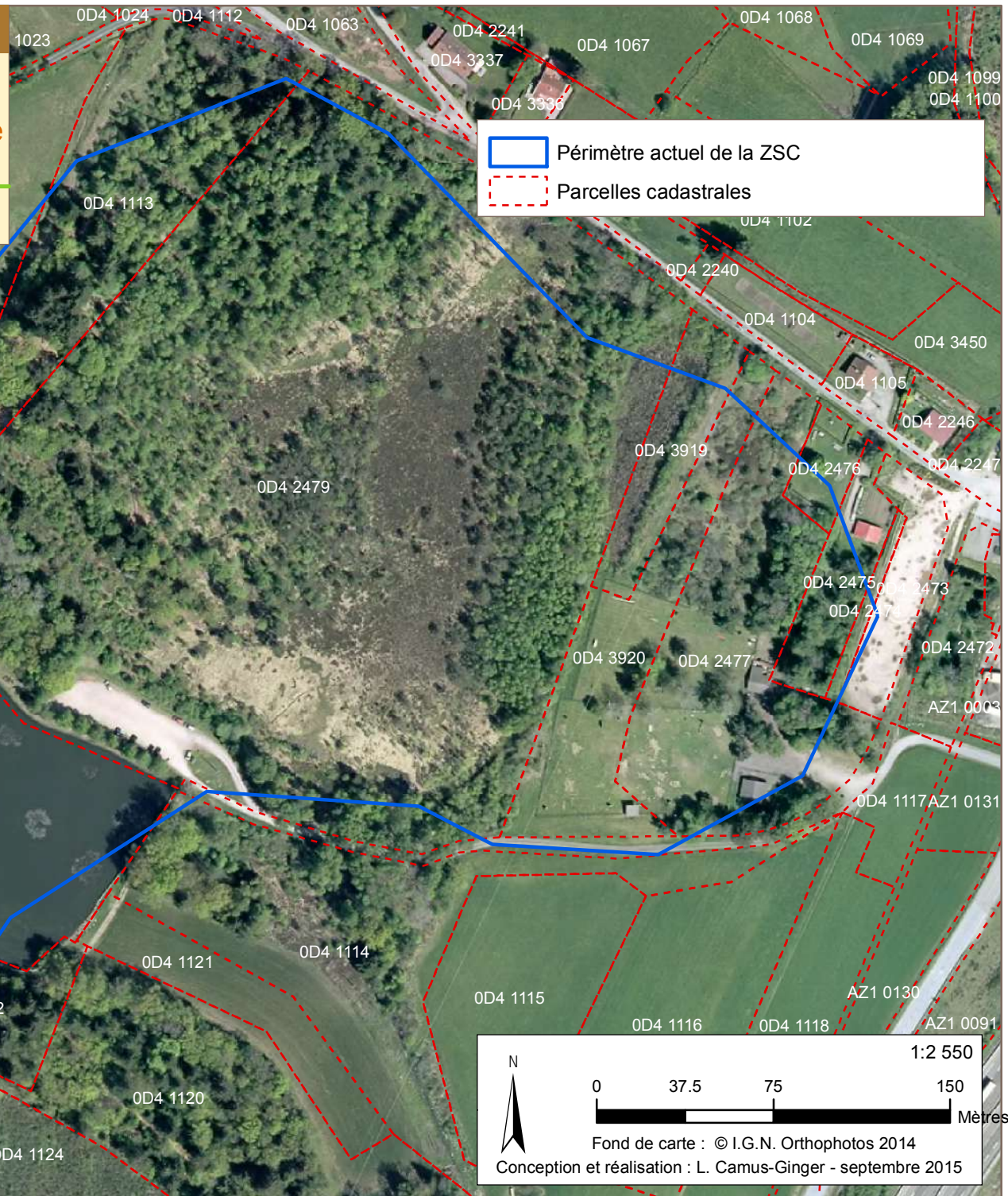
CV AS

N°INSEE	Communes	Aléa	Date Début	Date Fin	Date arrêté	Date du JO
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	14/02/1990	16/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/2001	30/12/2001	12/03/2002	28/03/2002
		Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
88427	Saint-Menge	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
88428	Saint-Michel-sur-Meurthe	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	03/10/2006	04/10/2006	01/12/2006	08/12/2006
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/10/2006	04/10/2006	01/12/2006	08/12/2006
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Séisme	22/02/2003	22/02/2003	17/11/2003	30/11/2003
88429	Saint-Nabord	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	14/02/1990	16/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	17/01/1995	31/01/1995	20/04/1995	06/05/1995
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	20/10/1986	25/10/1986	27/07/1987	18/08/1987
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	14/02/1990	16/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	20/04/1995	06/05/1995
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	20/10/1986	25/10/1986	27/07/1987	18/08/1987
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
88430	Saint-Quentin-Pary	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	29/12/2001	30/12/2001	26/04/2002	05/05/2002
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/2001	30/12/2001	26/04/2002	05/05/2002
		Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
88431	Saint-Paul	Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
		Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983



Saint Nabord
Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207

Cartographie du parcellaire cadastral



Legend:

- Périmètre actuel de la ZSC
- Parcelles cadastrales





Scale and Orientation:

- North arrow pointing up.
- Scale bar: 0, 37.5, 75, 150 Mètres.
- Scale: 1:2 550
- Fond de carte : © I.G.N. Orthophotos 2014
- Conception et réalisation : L. Camus-Ginger - septembre 2015



Saint Nabord

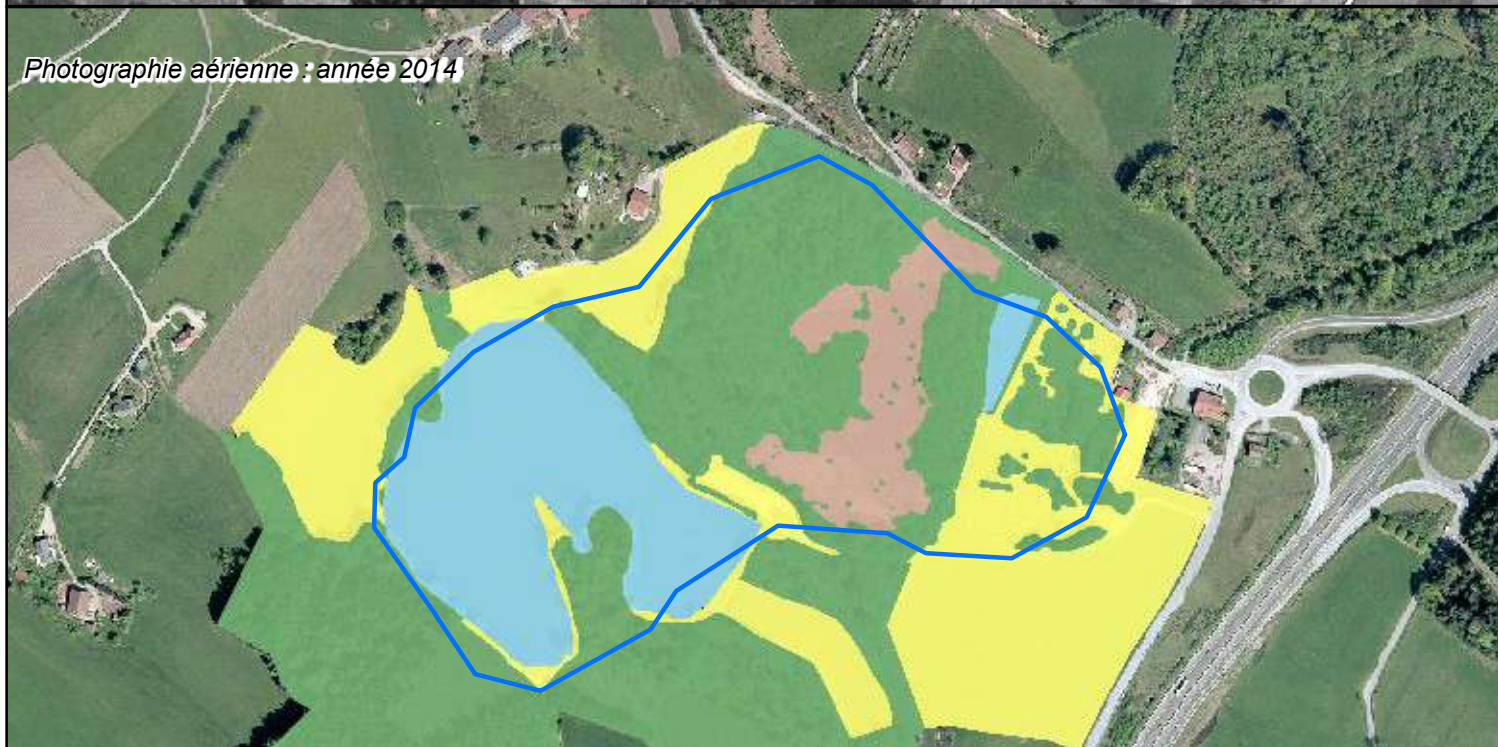
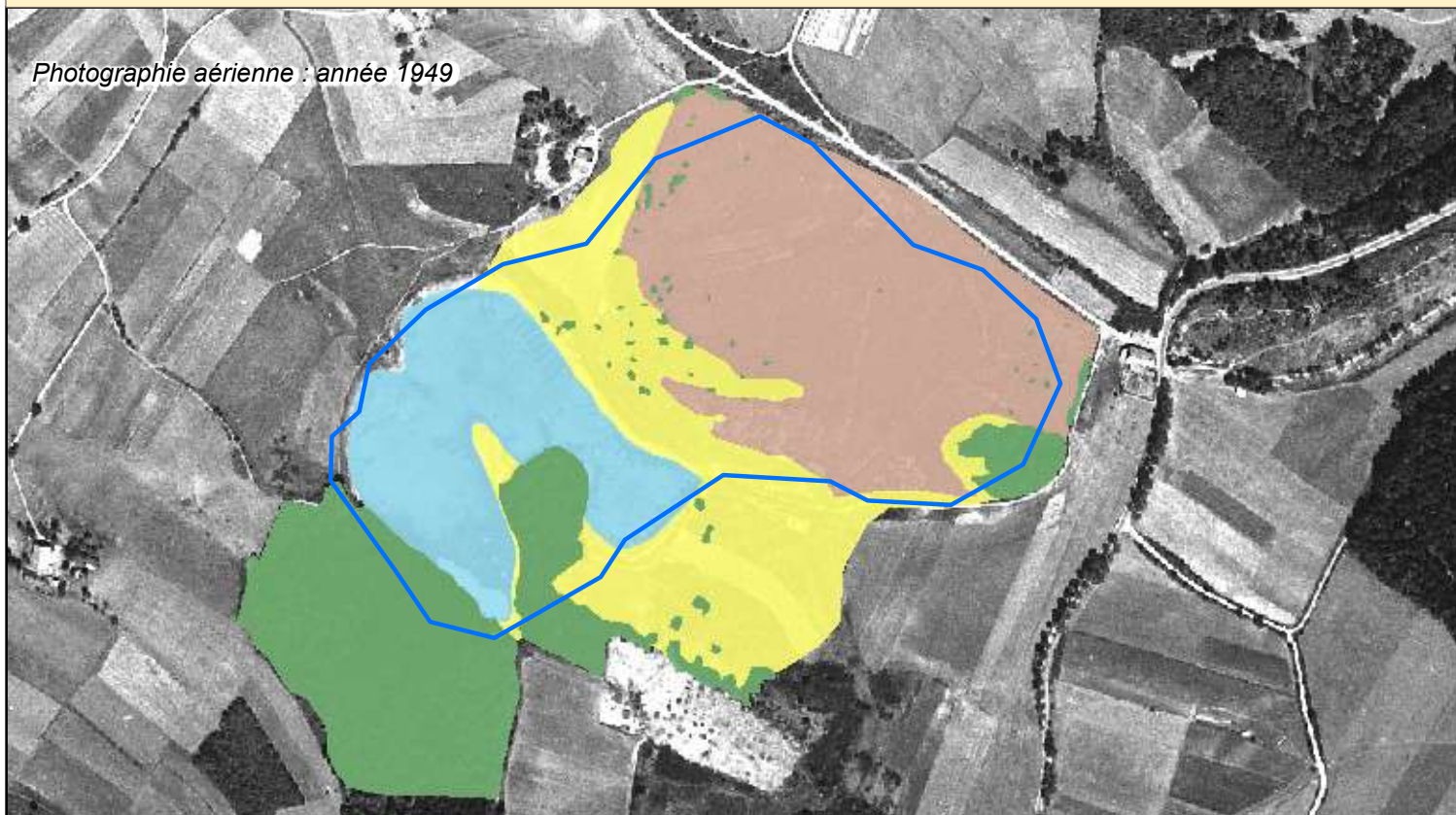
Étang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207**Cartographie du réseau hydrographique et du
fonctionnement hydraulique****Réseau hydrographique**






-  écoulement actif
-  écoulement diffus
-  ruissellement de matière organique
-  Périmètre actuel de la ZSC



N
0 25 50 100
m
1:3 000
Fond de carte : © I.G.N. Orthophotos 2014
Conception et réalisation : L. Camus-Ginger - septembre 2015

Analyse diachronique de l'occupation du sol



-  Périmètre actuel Natura 2000
-  Milieu arboré
-  Etang et fosses
-  Milieu ouvert
-  Milieu tourbeux

1:6 200

0 75 150
Mètres

Annexe 6 : Tableau récapitulatif de la flore et de la bryoflore relevées sur le site Natura 2000 de la Demoiselle (FR 4100207) – Saint-Nabord -88

Plantes vasculaires					
Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	ZNIEFF	Données
<i>Abies alba</i> Mill.	Sapin pectiné				e, f, g
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable faux platane				g
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille				g
<i>Agrostis canina</i> L.	Agrostide des chiens				e, f, g
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire				g
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante				g
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau				e, f
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux				g
<i>Andromeda polifolia</i> L.	Andromède	Nat (I)		3	g
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois				g
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois				g
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante				
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Avoine élevée				g
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune				g
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle				e, f, g
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br.	Barbarée vulgaire				g
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux				g
<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent				g
<i>Bidens tripartita</i> L.	Bident tri parti				e, f, g
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechnum en épi				g
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune				e, f, g
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais				g
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés				g
<i>Carex bohémica</i> Schreb.	Laïche souchet		REG	3	d, g
<i>Carex brizoides</i> L.	Laïche fausse brize				g
<i>Carex curta</i> Gooden.	Laïche courte				g
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laïche vulgaire				g
<i>Carex panicea</i> L.	Laïche bleuâtre				f, e
<i>Carex paniculata</i> L.	Laïche paniculée				g
<i>Carex pilulifera</i> L.	Laïche à pilules				g
<i>Carex rostrata</i> Stokes	Laïche à bec				e, f, g
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laïche vésiculeuse				e, f, g
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire				g
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet	Céraiste commun				g
<i>Corrigiola littoralis</i> L.	Corrigiole des rives			3	g
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré				g
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	Danthonie couchée				g
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	Canche cespiteuse				e, f, g
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse				f, e
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre				g
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Rossolis intermédiaire	Nat (II)		2	b, c, g
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Rossolis à feuilles rondes	Nat (II)		3	b, e, f, g
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	Fougère de la Chartreuse				e, f
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	Fougère dilatée				g

Annexe 6 : Tableau récapitulatif de la flore et de la bryoflore relevées sur le site Natura 2000 de la Demoiselle (FR 4100207) – Saint-Nabord -88

<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle				e, f
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult.	Scirpe ovoïde				g
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.	Scirpe des marais				e, f, g
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des eaux				g
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle				g
<i>Eriophorum polystachion</i> L.	Linaigrette à feuilles étroites			2 (en plaine)	b, e, f
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette vaginée			X (sous conditions)	b, e, f, g
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine				g
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre				e, f, g
<i>Frangula alnus</i> Mill.	Bourdaïne				e, f, g
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Ortie royale				g
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Galinsoga ciliée				g
<i>Galium mollugo</i> L.	Caille-lait blanc				g
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais				g
<i>Galium saxatile</i> L.	Gaillet du Harz				g
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe à Robert				g
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie				e, f, g
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Gnaphale des mares				g
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce spondyle				g
<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs				g
<i>Hieracium umbellatum</i> L.	Epervière en ombelle				g
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque velue				g
<i>Hypericum majus</i> (A.Gray) Britton	Grand millepertuis				f, g
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis commun				g
<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant				g
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx				g
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux acore				e, f, g
<i>Isoetes echinospora</i> Durieu	Isoète à spores spinuleuses	Nat (I)		1	a
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à fleurs aigues				e, f, g
<i>Juncus bulbosus</i> L.	Jonc couché				e, f, g
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars, jonc diffus				e, f, g
<i>Juncus filiformis</i> L.	Jonc filiforme			3	e, f, g
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc fin				e, f, g
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw.	Faux riz				g
<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau				e, f, g
<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Léontodon d'automne				g
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Léontodon hispide				g
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande Marguerite				g
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	Littorelle à une fleur	Nat (I)		2	e, f, g
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray grass				g
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois				g
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges				g
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre				g
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe				e, f, g
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune				e, f, g
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb	Lythrum pourprier				g

Annexe 6 : Tableau récapitulatif de la flore et de la bryoflore relevées sur le site Natura 2000 de la Demoiselle (FR 4100207) – Saint-Nabord -88

<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde				g
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline				g
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée				g
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés-				g
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs				g
<i>Meum athamanticum</i> Jacq.	Fenouil des Alpes				g
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Canche bleue				e, f, g
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide				g
<i>Nuphar pumila</i> (Timm) DC.	Petit nénuphar jaune	REG	1		e, f, g
<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc				g
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne vierge				g
<i>Persicaria amphibia</i> Gray	Renouée amphibie				e, f, g
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère				e, f, g
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseaux				e, f, g
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst.	Epicéa				e, f, g
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre				g
<i>Plantago major</i> L.	le Grand Plantain				e, f
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb.	Platanthère verdâtre				g
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala vulgaire				g
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau de Salomon commun				g
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Bistorte				g
<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Poivre d'eau				g
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux				g
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire				e, f, g
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble				e, f
<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nageant				e, f, g
<i>Prenanthes purpurea</i> L.	Prenanthe pourpre				g
<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755]	Merisier				g
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kubn	Fougère aigle				e, f, g
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne sessile				g
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé				e, f, g
<i>Ranunculus flammula</i> L.	Petite douve				e, f, g
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante				g
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt. var. <i>japonica</i>	Renouée du Japon				g
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc				g
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes				e, f, g
<i>Salix caprea</i> L.	Saule Marsault				g
<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau rouge				g
<i>Sedum telephium</i> L.	Herbe à la coupure				g
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée				g
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé				g
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Sorbier blanc				g
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs				g
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire à feuilles de graminée				g
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés				e, f, g
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodaine				g
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés				g
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant				g
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles				e, f, g

Annexe 6 : Tableau récapitulatif de la flore et de la bryoflore relevées sur le site Natura 2000 de la Demoiselle (FR 4100207) – Saint-Nabord -88

<i>Utricularia australis</i> R.Br.	Utriculaire australe				e, f, g
<i>Utricularia ochroleuca</i> R.W.Hartm.	Utriculaire d'un vert jaunâtre	Nat (I)		1	g
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Myrtille				e, f, g
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Canneberge				e, f, g
<i>Vaccinium uliginosum</i> L.	Brimbelle d'âne				e, f, g
<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L.	Airelle rouge				e, f, g
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit chêne				g
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale				g
<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écus				e, f, g

<p>Chouard, 1921 ; Issler & al., a : 1965 c : CSL, Ragué JC., 1994 d : Muller S., 1996 e : CSL, Ragué JC., 1996 f : CSL, Ragué JC., 2004 g : CSL, Hingray T., 2011</p>
--

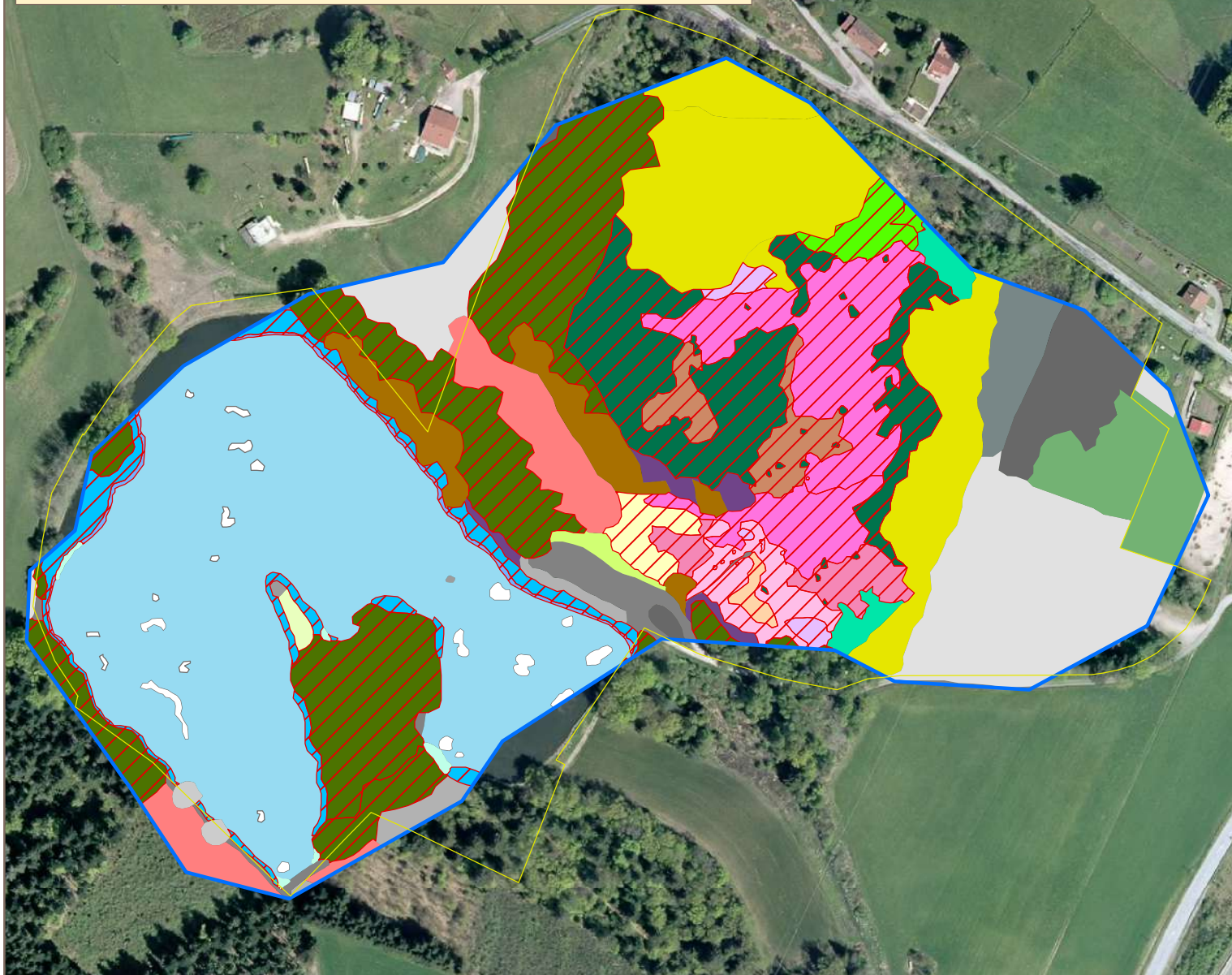
Légende des abréviations :
- Nat : Protection nationale française ; Reg : Protection régionale Lorraine
- DH4, DH5 : annexe 4 ou 5 de la Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE du 21/05/92 concernant la

Bryophytes

Nom valide	Directive Habitat	Données
<i>Aulacomnium palustre</i> (Hedw.) Schwaegr.		mr
<i>Calyptogeia muelleriana</i> (Schiffn.) K.Mýll.		mr
<i>Cephalozia connivens</i> (Dicks.) Lindb.		mr
<i>Hypnum jutlandicum</i> Holmen & Warncke		mr
<i>Pleurozium schreberi</i> (Brid.) Mitt.		g
<i>Polytrichum commune</i> Hedw.		mr
<i>Polytrichum strictum</i> Brid.		mr
<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw.	An 5	g, mr
<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm.	An 5	g, mr
<i>Sphagnum fallax</i> (Klinggr.) Klinggr.	An 5	g, mr
<i>Sphagnum denticulatum</i> Brid.	An 5	g
<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.	An 5	g, mr
<i>Sphagnum palustre</i> L.		g, mr
<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.		g, mr
<i>Sphagnum rubellum</i> Wils.	An 5	g, mr
<i>Sphagnum russovii</i> Warnst.	An 5	g, mr
<i>Sphagnum subnitens</i> Russ. & Warnst.	An 5	mr
<i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) B., S., & G.	An 5	e


<p>e : CSL, J.C. Ragué, 1996</p> <p>mr : T.Maevas, P.Richard, 2003, Patrimoine bryologique des tourbières</p> <p>g : CSL, T.Hingray, 2011</p>

Cartographie des habitats naturels



Légende


 Proposition de nouveau périmètre pour la ZSC

 Périmètre actuel de la ZSC

 Habitats d'intérêt communautaire


Unités écologiques


 Etang de La Demoiselle

 Végétations flottantes enracinées

 Gazons à Littorelle


 Herbiers mésotrophes


 Herbiers annuels eutrophes

 Mares et fosses de tourbage


 Berges à Molinie

 Hêtraies-Chênaies acidiphiles

 Boisement caducifolié

 Pinèdes à Pin sylvestre


 Landes à Vaccinium

 Landes à Fougères


 Coupes forestières

 Saussaies marécageuses


 Saussaies à Lentille d'eau


 Saussaies à Utrriculaire

 Boulaies sur tourbe

 Boulaies à Molinie


 Pinèdes à Sphaignes


 Tourbières hautes


 Tourbières hautes en voie de colonisation ligneuse


 Tourbières à Molinie


 Typhaies à Utrriculaires

 Cariçaies à Carex rostrata

 Bas marais à Linaigrette


 Cultures, prairies et activités commerciales

 Plantations de Conifères

 Alignements de Bouleaux

 Ilots à Saules

 Sentiers

 Friches fleuries


1:3 200

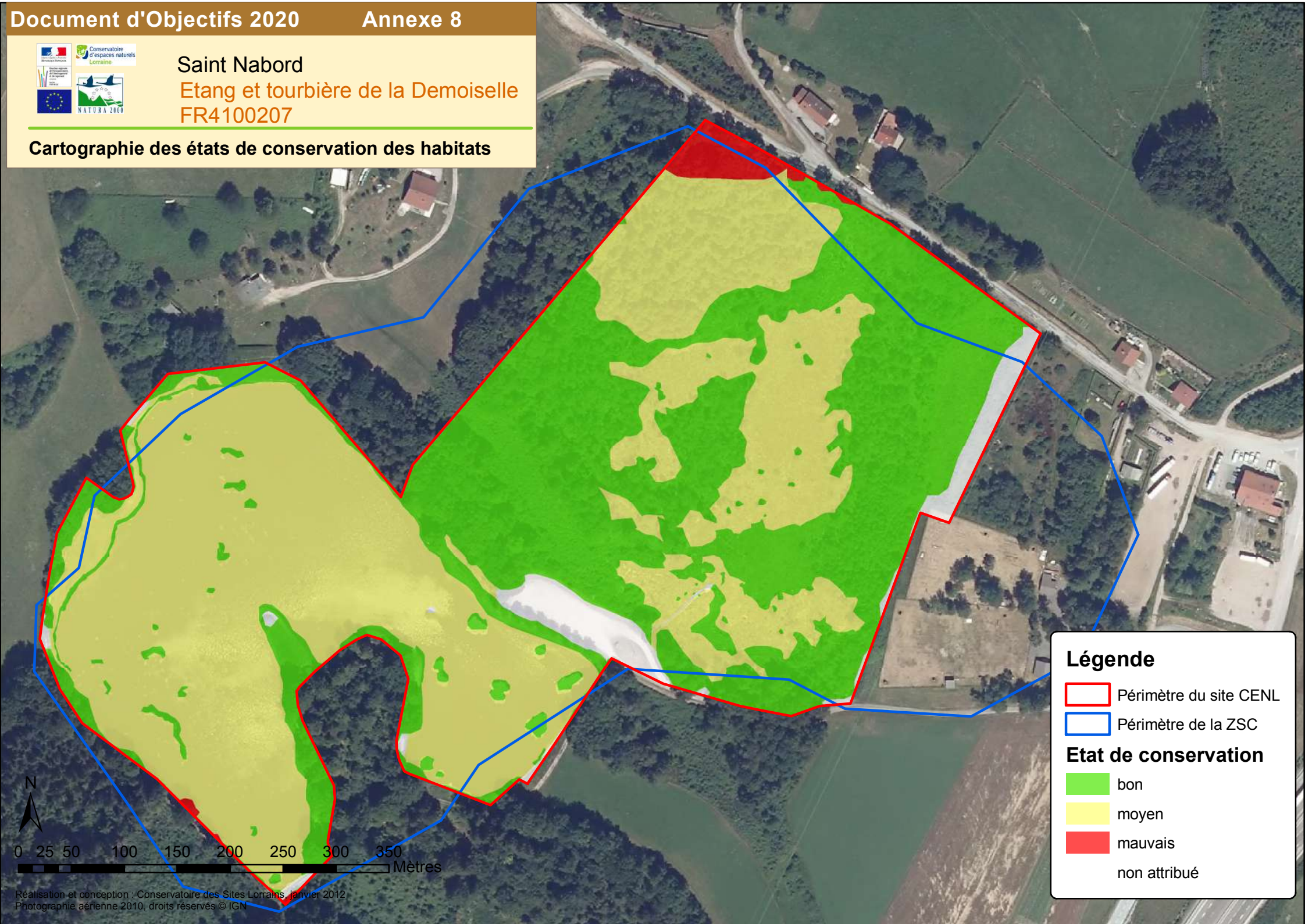
Fond de carte : © I.G.N. Orthophotos 2014

Conception et réalisation : L. Camus-Ginger - septembre 2015



Saint Nabord
Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207

Cartographie des états de conservation des habitats



Légende

- Périmètre du site CENL
- Périmètre de la ZSC

Etat de conservation

- bon
- moyen
- mauvais
- non attribué

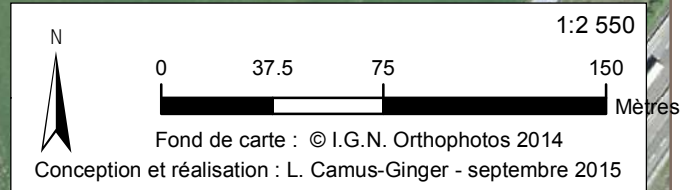
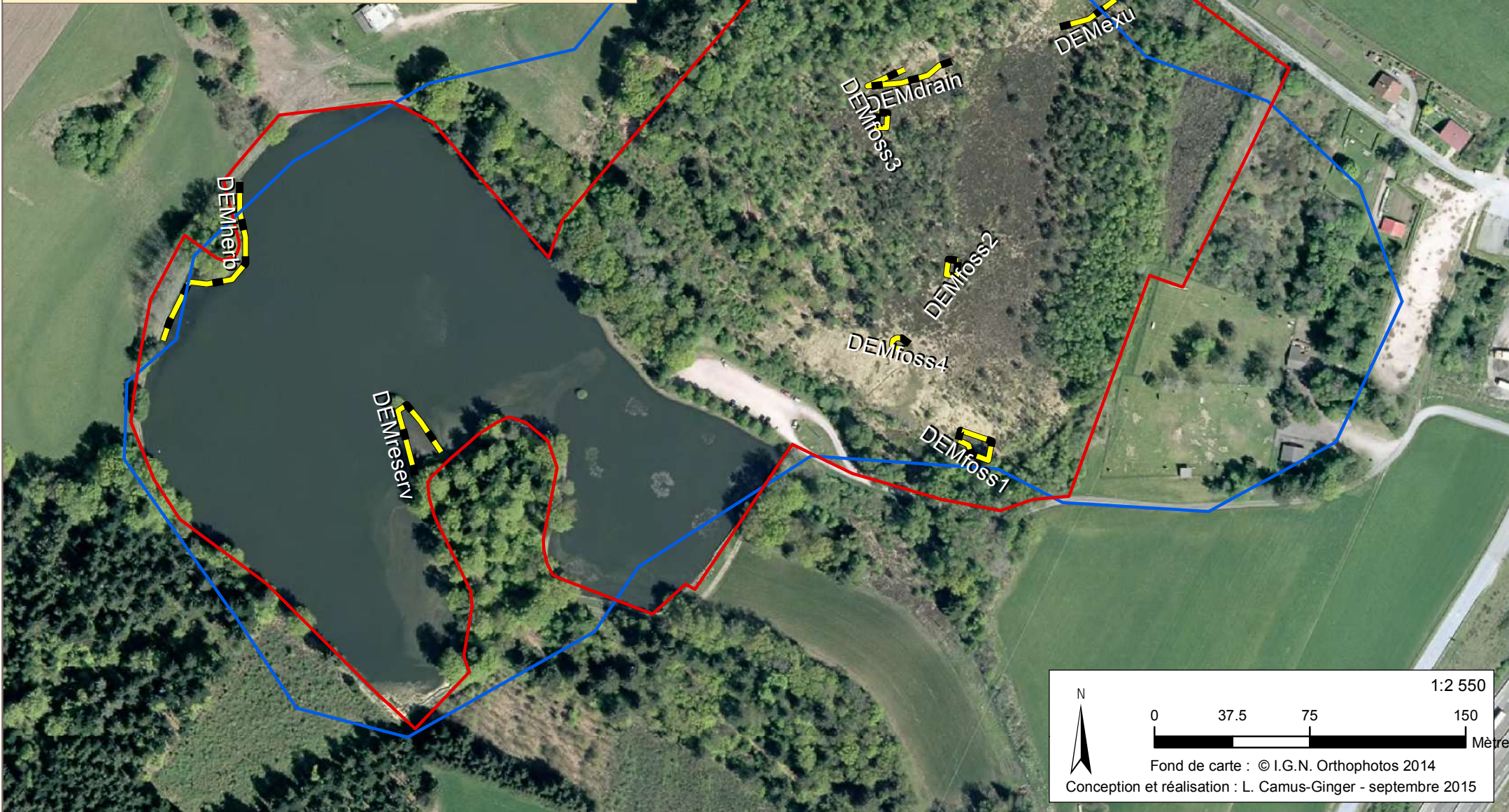


Saint Nabord

Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207

Cartographie des transects pour le suivi
de la Leucorrhine à gros thorax (2015)

- Périmètre du site CENL
- Périmètre actuel de la ZSC
- Transect de suivi Leucorrhinia pectoralis

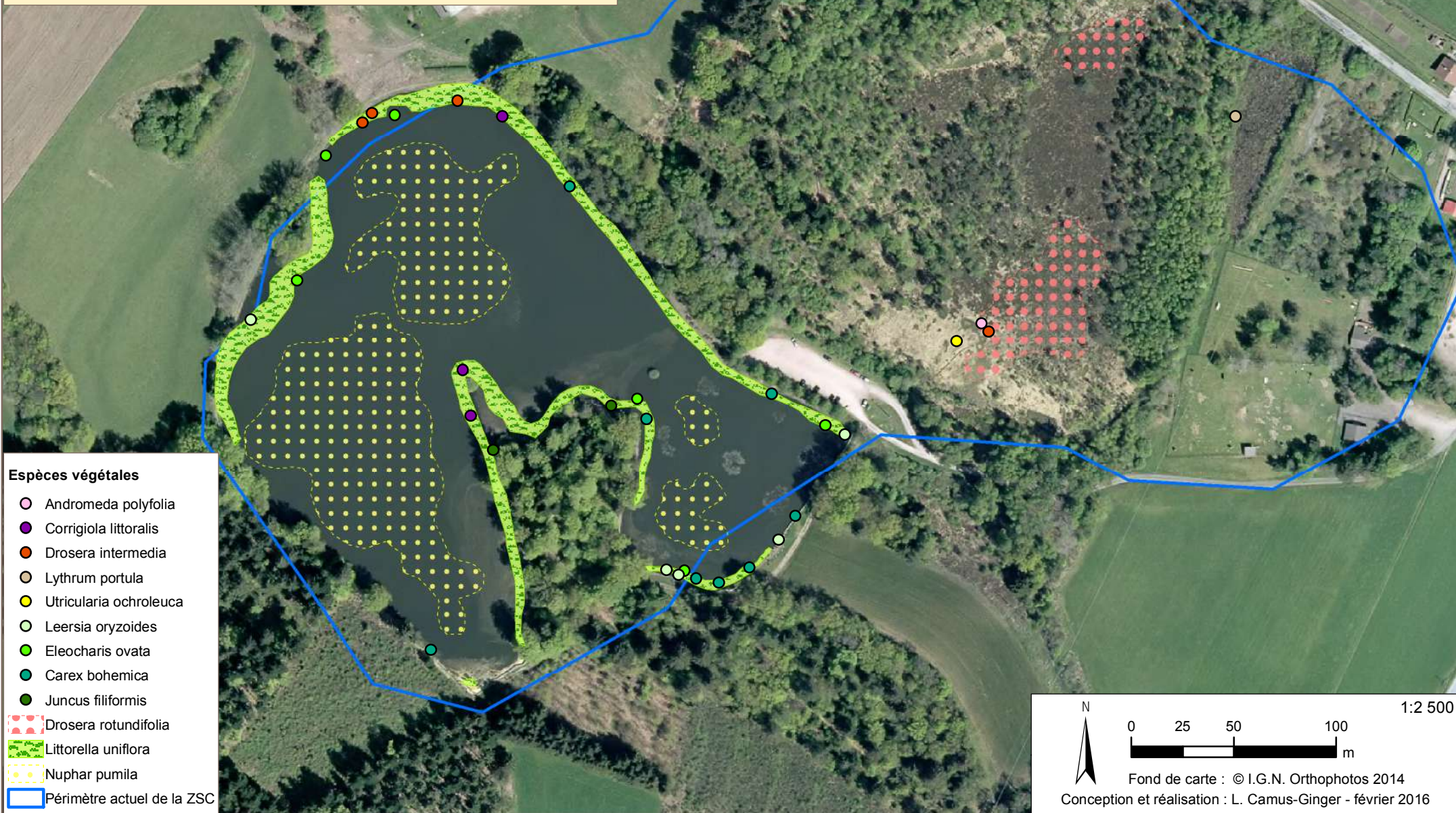




Saint Nabord

Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207

Cartographie des espèces remarquables



Annexe 11a – Tableau récapitulatif des espèces animales recensées (vertébrés)

<i>Herpétofaune</i>				
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Intérêt	Données
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	Nat-B3	Loc	CSL, T.Hingray, 2011
<i>Rana hel. esculenta</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	DH5-B3	Loc	CSL, T.Hingray, 2011
<i>Rana lessonae</i> (Camerano, 1882)	Petite grenouille verte	Nat-DH4-B3	Rég	CSL, J.C. Ragué, 1996, 2004
<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille rousse	DH5-B3	Loc	CSL, T.Hingray, 2011, J.C. Ragué 2004
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	Nat-B3	Loc	CSL, J.C. Ragué, 1996, J.Dabry 2005
<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier	Nat-B3	Loc	CSL, T.Hingray, 2011
<i>Zootoca vivipara</i> (Jaquin, 1787)	Lézard vivipare	Nat-B3	Loc	CSL, T.Hingray, 2011, J. Dabry, J.C. Ragué 2005

Légende des abréviations:

- Nat : Protection nationale française ;
- DH4, DH5 : annexe 4 ou 5 de la *Directive Habitats-Faune-Flore* (Directive 92/43/CEE du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages) ;
- B3 : Annexe 3 de la *Convention de Berne*.

<i>Mammifères et Poissons</i>							
Nom scientifique	Nom commun	Indices présences	Convention de Berne	Liste rouge	Statut Lorraine	ZNIEFF	Données
<i>Mammifères</i>							
<i>Vulpes vulpes</i> Say	Renard roux	Empreintes		-	Commun		f
<i>Capreolus capreolus</i> Linnaeus	Chevrotuil	Empreintes	B3	-	Commun		f
<i>Poissons</i>							

<i>Esox lucius Linnaeus</i>	Brochet	Introduit		Vulnérable		X (sous condition)	e, t
<i>Lepomis gibbosus Linnaeus</i>	Perche-soleil	Introduit		Nuisible			e, t
<i>Cyprinus carpio Linnaeus</i>	Carpe	Introduit					t
<i>Tinca tinca Linnaeus</i>	Tanche	Introduit					t
<i>Rutilus rutilus Linnaeus</i>	Gardon	Introduit					t
<i>Oncorhynchus mykiss Walbaum</i>	Truite-arc-en-ciel	Introduit					t

e : CSL, Ragué JC, 1996
f : CSL, Ragué JC, 2004
t : AAPPMA, 2011

Légende des abréviations :

- Nat : Protection nationale française ;
- DH4, DHS : annexe 4 ou 5 de la *Directive Habitats-Faune-Flore* (Directive 92/43/CEE du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages) ;
- B3 : Annexe 3 de la *Convention de Berne*.

Avifaune

Nom scientifique	Nom commun	Famille	Intérêt	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	ZNIEFF	Liste rouge Lorraine	Indices de présence	Données
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur	Alcedinidae	National	Nat	OI	B2	3	A surveiller (3)		l
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Ardeidae	Local	Nat		B3				f
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Corvidae	Local		OII					f
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	Fringillidae	Régional	Nat		B2	3	Indéterminé	visuel	k
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Laniidae	National	Nat	OI	B2	3	A surveiller (3)		f
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Paridae	Local	Nat		B2			visuel	k
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	Paridae	Local	Nat		B2				f
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Paridae	Local	Nat		B2			visuel	f, k
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Picidae	Local	Nat		B2			visuel	k
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Picidae	Régional	Nat		B2		A surveiller (1)		m
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Podicipidae	Local	Nat		B3				l
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Sittidae	Local	Nat		B2				f
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Turdidae	Local		OII	B3			visuel	k

m : CSL, Hagry, 1994
l : CSL, Jean-Christophe Ragué, 1985
f : CSL, Ragué JC., 2004
k : CSL, T.Hingray, 2012

Légende des abréviations de la colonne protection :

- Nat : Protection nationale française ;
- DH4, DHS : annexe 4 ou 5 de la *Directive Habitats-Faune-Flore* (Directive 92/43/CEE du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages) ;
- OI, OII : annexe 1 ou 2 de la *Directive Oiseaux* (Directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages) ;
- B3 : Annexe 3 de la *Convention de Berne* ;

Annexe 11b – Tableau récapitulatif des espèces animales recensées (entomofaune)

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	statut sur site	protection	liste rouge	Intérêt	ZNIEFF	observations	
Odonates - Libellules, Demoiselles								de	à
Aeshnidae	<i>Aeshna cyanea</i> (Mueller, 1764)	l'Aeschne bleue	C +			rép2		1986	2011
	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	la Grande Aeschne	C +			rép2		2005	2011
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	l'Anax empereur	C -			rép2		1987	2011
Calopterygidae	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	le Caloptéryx vierge	passage			rép2		2008	
Coenagrionidae	<i>Coenagrion hastulatum</i> (Charpentier, 1825)	l'Agrion hasté	?			loc2	3	1986	2004
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	l'Agrion jeune	C ++			rép2		1986	2011
	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	l'Agrion porte-coupe	C ++			rép2		1986	2011
	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	la Naïade aux yeux rouges	C +			rép2		1987	2011
	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	la Naïade au corps vert	?			rép1		1987	
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	l'Agrion élégant	C ++			rép2		1986	2011
	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	l'Agrion nain	disparu ?			loc2	3	1986	1997
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	la Petite Nymphe au corps de feu	C +			rép2		1986	2011
Cordulegastriidae	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	le Cordulégastré annelé	passage			loc2		1987	
Corduliidae	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	la Cordulie bronzée	C ++			rép2		1986	2011
	<i>Epitheca bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	la Cordulie à deux taches	C -			loc2	2	2011	
	<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	la Cordulie arctique	C +			loc2	2	1986	2011
	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	la Cordulie métallique	C			rép2		2005	2011
Gomphidae	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	le Gomphe joli	P -			rép2		2006	2008
	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	le Gomphe à forceps	passage			rép1		2005	
Lestidae	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	le Leste des bois	disparu ?			loc2	3	1986	1997

	Lestes sponsa (Hansemann, 1823)	le Leste fiancé	C ++			rép2		1986	2011
Libellulidae	Leucorrhinia dubia (Vander Linden, 1825)	la Leucorrhine douteuse	C ++			loc2	2	1986	2011
	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	la Leucorrhine à gros thorax	C +	Nat(II), DH2/4		loc1	1	1986	2011
	Libellula depressa Linnaeus, 1758	la Libellule déprimée	C +			rép2		1986	2011
	Libellula quadrimaculata Linnaeus, 1758	la Libellule à 4 taches	C ++			rép2		1986	2011
	Orthetrum albistylum (Selys, 1848)	l'Orthétrum à stylets blancs	P -			loc2	3	2009	2011
	Orthetrum brunneum (Fonscolombe, 1837)	l'Orthétrum brun	P-			loc2	3	2008	2009
	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	l'Orthétrum réticulé	C +			rép2		1987	2009
	Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)	l'Orthétrum bleuisant	C -			loc2	3	2006	2011
	Sympetrum danae (Sulzer, 1776)	le Sympétrum noir	C +			loc2	3	1986	2011
	Sympetrum sanguineum (Mueller, 1764)	le Sympétrum sanguin	C +			rép2		1986	2011
	Sympetrum vulgatum (Linnaeus, 1758)	le Sympétrum vulgaire	P -			rép2		2009	
Platycnemididae	Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	l'Agrion à larges pattes	passage			rép2		1986	
Orthoptéroïdes - Sauterelles, Criquets, Grillons									
Acrididae	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	C +		4	rép1		2011	
	Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	P -		4	rép2		2011	
	Chrysochraon dispar (Germar, 1834)	Criquet des clairières	P		4	rép2		2005	
	Euthystira brachyptera (Ocskay, 1826)	Criquet des genévriers	C ++			rép1	3	2000	2011
	Gomphocerippus rufus (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux	C +		4	rép2		2011	
	Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)	Criquet de la palène	?		4	rép1	3	2004	
	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	C -		3	rép1	3	1996	2011
Gryllidae	Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)	Grillon des bois	C +		4	rép2		2004	2011
Tetrigidae	Tetrix subulata (Linnaeus, 1758)	Tétrix riverain	C ++		4	rép1		2011	

Tettigoniidae	Metrioptera (Metrioptera) brachyptera (Linnaeus, 1761)	Decticelle des bruyères	C ++		2	loc2		2000	2011
	Metrioptera (Metrioptera) roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	P -		4	rép2		2011	
	Pholidoptera griseoptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée	C +		4	rép2		2011	
	Tettigonia cantans (Fuessli, 1775)	Sauterelle cymbalière	C ++		4	loc2		2006	2011
Lépidoptères/Rhopalocères - "Papillons de jour"									
Hesperiidae	Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)	l'Échiquier	P +			loc	3	2011	
Nymphalidae	Aphantopus hyperantus (Linnaeus, 1758)	le Tristan	P +			rép		2010	
Nymphalidae	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	le Tircis	P -			rép2		2005	
Pieridae	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	le Citron	P +			rép2		2011	
Pieridae	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	la Piéride de la rave	P -			rép.		2005	
	Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	le Demi-Deuil	P -			rép2		2001 > 2008	
Coléoptères									
Byrrhidae	Cytilus sericeus (Forster, 1771)					rep?		2008	
Cantharidae	Cantharis (Cantharis) figurata Mannerheim, 1843					?		2005	
	Cantharis (Cantharis) fusca Linnaeus, 1758					rep		2011	
	Rhagonycha (Rhagonycha) fulva (Scopoli, 1763)					rep2		2005	2011
	Rhagonycha (Rhagonycha) lignosa (Mueller, 1764)					rep		2005	2006
	Rhagonycha (Rhagonycha) nigriventris Motschulsky, 1860					rep2		2005	
Carabidae	Agonum (Punctagonum) ericeti (Panzer, 1809)					loc	3	2006	
	Agonum (Punctagonum) sexpunctatum (Linnaeus, 1758)					rep?		2011	
Cerambycidae	Dinoptera collaris (Linnaeus, 1758)					rep		2006	
Chrysomelidae	Altica aenescens (Weise, 1888)			Betula		?		2006	

Chrysomelidae	Bromius obscurus (Linnaeus, 1758)				loc2		2011	
	Chrysolina (Erythrochrysa) polita (Linnaeus, 1758)				rép1		2008	
	Cryptocephalus (Burlinius) labiatus (Linnaeus, 1761)		Betula		rép		2005	
	Cryptocephalus (Cryptocephalus) decemmaculatus (Linnaeus, 1758)		Salix		loc2		2005	
	Cryptocephalus (Cryptocephalus) flavipes Fabricius, 1781		Quercus		rep		2006	
	Cryptocephalus (Cryptocephalus) nitidulus Fabricius, 1787				loc		2004	2005
	Donacia clavipes Fabricius, 1793		Hydrophytes		rep1		2011	
	Galerucella (Galerucella) nymphaeae (Linnaeus, 1758)		Nenuphars		rep2		2008	2011
	Gastrophysa (Gastrophysa) viridula (De Geer, 1775)		Polygonacées		rep		2011	
	Lochmaea suturalis (Thomson, 1866)		Calluna		rep1		2006	2008
	Lythriaria salicariae		Lysimachia				2011	
	Oulema melanopus (Linnaeus, 1758)				rep		2008	
	Phyllotreta undulata Kutschera, 1860				?		2008	
	Plateumaris discolor (Panzer, 1795)		Eriophorum		loc2		2006	2011
	Plateumaris sericea (Linnaeus, 1761)		Hélophytes		rep		2011	
Coccinellidae	Brumus quadripustulatus (Linnaeus, 1758)				rep2		2006	
	Calvia quatuordecimguttata (Linnaeus, 1758)				rep2		2006	2008
	Chilocorus renipustulatus (Scriba, 1790)				loc2		2006	
	Coccinella hieroglyphica Linnaeus, 1758		Calluna		loc2		2004	
	Coccinella quinquepunctata Linnaeus, 1758				loc2		2011	
	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758				rep2		2005	2011

	Propylea quatuordecimpunctata (Linnaeus, 1758)				rep2		2006	
Curculionidae	Limnobaris dolorosa (Goeze, 1777)				?		2006	2011
	Micrelus ericae (Gyllenhal, 1813)		Calluna		rep1		2006	2011
	Orchestes fagi (Linnaeus, 1758)		Fagus		rep2		2006	
	Rhinoncus pericarpus (Linnaeus, 1758)		Polygonacées		?		2005	
	Rhinoncus perpendicularis (Reich, 1797)		Polygonum amphibium		?		2011	
	Rhinoncus albicinctus		Polygonum amphibium		loc		2011	
	Tapeinotus sellatus (Fabricius, 1794)		Lysimachia		?		2011	
Dasytidae	Psilothrix viridicoerulea (Geoffroy, 1785)				rep		2011	
Dytiscidae	Acilius (Acilius) canaliculatus (Nicolai, 1822)				?		2006	
	Acilius (Acilius) sulcatus (Linnaeus, 1758)				rep		2006	
	Agabus (Acatodes) sturmii (Gyllenhal, 1808)				?		2005	2006
	Agabus (Gaurodytes) bipustulatus (Linnaeus, 1767)				rep2		2005	
	Dytiscus marginalis Linnaeus, 1758				rep1		2005	
	Hydaticus (Hydaticus) seminiger (De Geer, 1774)				loc		2005	
	Hydroglyphus geminus (Fabricius, 1792)				rep2		2006	
	Hydroporus erythrocephalus (Linnaeus, 1758)		acidiphile		rep		2005	2006
	Hydroporus gyllenhalii Schiödte, 1841		acidiphile		?		2005	2006
	Hydroporus melanarius Sturm, 1835		tyrphophile		?		2005	
	Hydroporus obscurus Sturm, 1835		tyrphophile		loc2		2005	
	Hydroporus palustris (Linnaeus, 1761)				rep		2006	
	Hydroporus tristis (Paykull, 1798)		tyrphophile		?		2005	2006

Elateridae	Actenicerus (Actenicerus) siaelandicus (O. F. Müller, 1764)		tyrrophile		loc2		2006	
	Ampedus (Ampedus) balteatus (Linnaeus, 1758)				loc		2006	
	Athous (Athous) haemorrhoidalis (Fabricius, 1801)				rep2		2011	
	Dalopius marginatus (Linnaeus, 1758)				rep2		2011	
	Sericus (Sericus) brunneus (Linnaeus, 1758)				loc		2006	
Eirrhinidae	Thryogenes nereis (Paykull, 1800)		Cyperacées aquatiques		?		2011	
Hydraenidae	Limnebius parvulus (Herbst , 1797)				?		2006	
Hydrophilidae	Anacaena limbata (Fabricius, 1792)				rep		2005	2006
	Anacaena lutescens (Stephens, 1829)		acidiphile		rep1		2006	2011
	Helophorus Fabricius, 1775						2006	
	Enochrus (Methyrus) affinis (Thunberg, 1794)		tyrrophile		loc2		2006	
	Helochares (Helochares) punctatus Sharp, 1869		tyrrophile		?		2006	
	Hydrobius fuscipes (Linnaeus, 1758)				rep		2006	
	Hydrochara caraboides (Linnaeus, 1758)				rep		2005	
	Laccobius (Dimorpholaccobius) atrocephalus Reitter, 1872				?		2006	
Lucanidae	Platycerus caraboides (Linnaeus, 1758)				rep		2006	2011
Oedemeridae	Chrysanthia geniculata (W. Schmidt, 1846)				?		2004	2006
Rhynchitidae	Deporaus (Deporaus) betulae (Linnaeus, 1758)		Betula		?		2005	
Scirtidae	Cyphon Paykull, 1799						2006	
Hémiptères - Punaises, Cicadelles...								
Aphrophoridae	Aphrophora alni (Fallén, 1805)	la Cicadelle de l'aulne			rép		2011	
Ulopidae	Ulopa reticulata		Calluna vulgaris				2011	

Cercopidae	<i>Cercopis vulnerata</i> Rossi, 1807				rép2		2006	
Corixidae	<i>Hesperocorixa castanea</i> (Thomson, 1869)		eaux tourbeuses		loc		2005	
	<i>Hesperocorixa sahlbergi</i> (Fieber, 1848)		eaux stagnantes		rép		2005	
Gerridae	<i>Gerris (Gerris) gibbifer</i> Schummel, 1832		eaux stagnantes		loc		2006	
	<i>Gerris (Gerris) odontogaster</i> (Zetterstedt, 1828)		eaux stagnantes		loc		2005	
Hebridae	<i>Hebrus</i> Curtis, 1833						2006	
Lygaeidae	<i>Cymus aurescens</i> Distant, 1883		Cyperacées		loc		2011	
	<i>Cymus glandicolor</i> Hahn, 1832		Juncacées et Cyperacées		rép		2006	
	<i>Kleidocerys ericae</i> (Horváth, 1908)		Calluna, Erica		?		2004	
	<i>Kleidocerys resedae</i> (Panzer, 1797)		Betula		?		2006	
	<i>Rhyarochromus pini</i>				?		2011	
	<i>Scolopostethus thomsoni</i> Reuter, 1875		Urtica, Mentha		rép		2011	
Naucoridae	<i>Ilyocoris cimicoides</i> (Linnaeus, 1758)		eaux stagnantes		rép		2006	
Nepidae	<i>Nepa cinerea</i> Linnaeus, 1758		eaux stagnantes		rép		1996	2011
	<i>Ranatra (Ranatra) linearis</i> (Linnaeus, 1758)		eaux stagnantes		rép		1996	
Notonectidae	<i>Notonecta (Notonecta) maculata</i> Fabricius, 1794		eaux stagnantes		loc		2005	2006
	<i>Notonecta (Notonecta) obliqua</i> Thunberg, 1787		eaux stagnantes acides		loc		2005	
Pentatomidae	<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)		Poacées		rép		2005	2006
	<i>Carpocoris (Carpocoris) purpureipennis</i> (De Geer, 1773)				rép		2006	2011
	<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)				rép		2006	
	<i>Holcostethus strictus vernalis</i> (Wolff, 1804)				rép		2006	

	Rhacognathus punctatus (Linnaeus, 1758)				loc	2	2004	2011
	Troilus luridus (Fabricius, 1775)		lisières, bois clairs		rép	3	2006	
	Zicrona caerulea (Linnaeus, 1758)				?	3	2006	
Rhopalidae	Rhopalus (Aeschyntelus) maculatus (Fieber, 1837)		lieux humides, frais		?		2006	
	Rhopalus (Rhopalus) parumpunctatus Schilling, 1829				rép		2005	
	Rhopalus (Rhopalus) subrufus (Gmelin, 1790)				rép		2006	
Saldidae	Chartoscirta elegantula (Fallén, 1807)		zones humides		loc?		2006	
Scutelleridae	Eurygaster testudinaria (Geoffroy, 1785)		zones humides		rép		2006	
Veliidae	Microvelia (Microvelia) reticulata (Burmeister, 1835)		eaux stagnantes		rép		2006	
Trichoptera - Phryganes, Porte-bois								
Limnephilidae	Rhadicleptus alpestris (Kolenati, 1848)					3	2005	
Arachnides								
Pisauridae	Dolomedes cf. fimbriatus (Clerck, 1758)	Dolomède					2004	

<p>* Légende : statut sur site (reproduction): ? : reproduction à confirmer - : peu abondant + (++) : (très) abondant P : probable C : certain</p> <p>Intérêt : loc1 = espèces particulièrement rares et/ou localisées (une ou quelques stations connues seulement, faibles populations généralement) loc2 = espèces localisées, mais présentes dans un bon nombre de sites, et dont les populations peuvent être assez nombreuses localement loc = espèces localisées ; le manque de connaissance empêche d'affiner le statut rép1 = espèces assez communes, présentes dans les habitats convenables, avec des populations importantes dans les plus favorables rép2 = espèces très communes, abondantes dans une large gamme d'habitats (ubiquiste) ou dans un type d'habitat très fréquent en Lorraine rep = espèces communes ; le manque de connaissance empêche d'affiner le statut</p> <p>Protection : DH2/4 : espèces inscrites en annexe 2 et/ou 4 de la Directive européenne 92/43 dite directive "Habitats" OI/II: espèces inscrites en annexe I et/ou II de la Directive européenne 79 dite directive "Oiseaux" N2/3/x: espèces protégées par la législation française, article 2 ou 3 ou x B : espèces protégées par la convention de Berne Ch : espèce chassable Nui : espèce "nuisible"</p> <p>Liste Rouge biogéographique némorale (orthoptères): priorité 1 : espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte priorité 3 : espèce menacée, à surveiller priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction priorité 4 : espèce non menacée, en l'état actuel de nos connaissances</p>

source des observations :

JP. Boudot (1986, 1997)

G. Jacquemin (1986, 1987, 2000)

CSL, J.C. Ragué (1996, 2004)

CSL J Dabry (2004, 2005, 2006, 2008, 2011)

CSL C. Page Odotourb 2008

Biblio (Lambert 2010 Martinia)

CSL M. Bochu (2010)

JM. Monastier (2006)

N. Helitas (2009, 2010)

Biotope T. Roussel (2011)

Rédigée le : septembre 2015

Rédacteur : Julien Dabry

Suivi de la population de Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*)

CADRE GENERAL

La Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) est une libellule très rare en Lorraine comme ailleurs en France. Seuls trois sites de reproduction sont connus dans le massif vosgien ; sa présence sur des étangs de plaine semble plus irrégulière. Elle fait partie des espèces couvertes par le Plan Régional d'Action en faveur des Odonates (CSL & SLE 2012).

Jusqu'en 2014, la population de la tourbière de la Demoiselle a fait l'objet de suivis ponctuels non standardisés, principalement axés sur les adultes. Cependant les adultes de cette libellule sont assez discrets, seuls quelques mâles territoriaux occupant les territoires (pas forcément ceux favorables au développement larvaire) peuvent être facilement observés. Par ailleurs, les adultes possèdent aussi de fortes capacités dispersives et migratoires. Ainsi, une étude basée sur la **recherche d'exuvies** est primordiale pour mieux évaluer les effectifs de l'espèce et préciser les secteurs où le développement larvaire peut aboutir.

Un protocole basé sur les exuvies n'est pas libre de contraintes : celles-ci disparaissent rapidement en cas de vent ou de précipitation, et elles nécessitent un temps de recherche significatif. Par ailleurs, la phase larvaire dure deux ans chez la Leucorrhine à gros thorax, ce qui peut induire des décalages interannuels.

DESCRIPTION DU PROTOCOLE

Objectifs du protocole : 1. acquérir des données permettant d'estimer les effectifs 2. Connaître les zones de reproduction

Recherche des exuvies ciblée sur 50cm de part et d'autre de la berge, sur tous végétaux (herbacées et chaméphytes surtout)

La période d'émergence dépend du climat subit en mars et avril : en cas de temps beau et chaud les émergences peuvent commencer à partir du 20 avril en Franche-Comté ; et ne commenceraient qu'à la mi-mai en cas de conditions fraîches et venteuses. La durée des émergences peut s'étaler sur 1 mois mais il y a un effet de synchronisation se concentrer sur la première quinzaine si les conditions climatiques sont très bonnes. 3 passages doivent être effectués sur la période d'émergence, dont 2 lors de la première quinzaine. Un premier passage antérieur de calage phénologique, sans prospection approfondie, est recommandé.

Concernant le site de la Demoiselle, l'analyse des données historiques donne une période

La prospection doit se dérouler en conditions climatiques correctes (sans vent ni précipitation), après au moins deux jours à températures normales, sans vent ni précipitation.

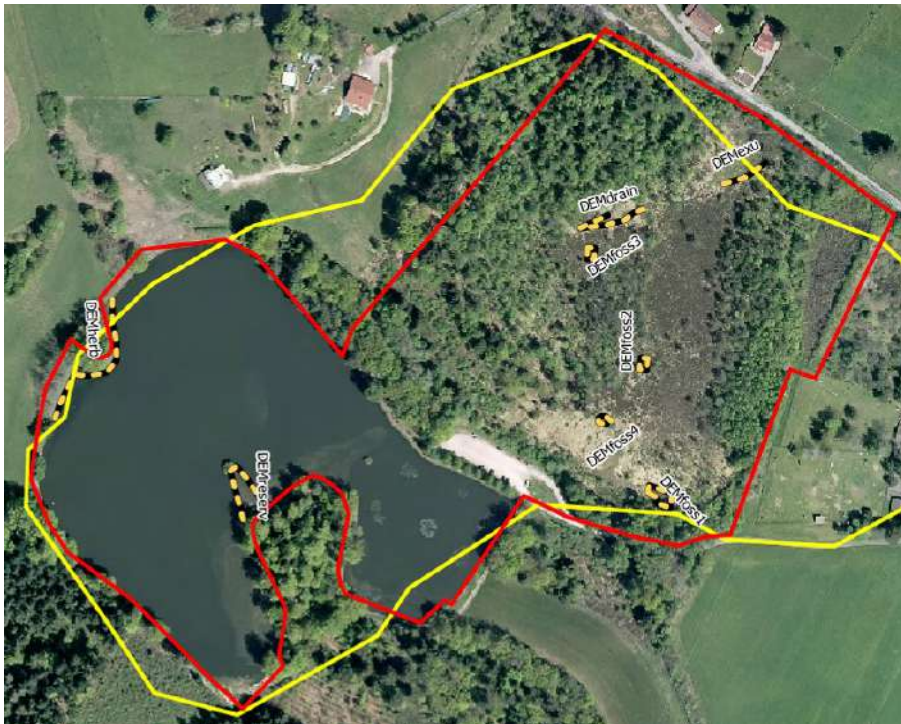
Le suivi doit se dérouler deux années successives pour couvrir les deux classes d'émergences.

Plusieurs secteurs de références sont proposés, sur la base des secteurs d'occupation historique de *L. pectoralis* (anciennes fosses) et de secteurs potentiels (étang).

Code	Longueur (m) et surface (m ²)	Durée (min)	remarque
DEMfoss1	48	20	Tour de l'ancienne fosse
DEMfoss4	20	10	
DEMfoss2	15	8	Tour de la fosse 2008
DEMexu	30	10	Long de l'exutoire remis en eau
DEMdrain	65	30	Long de l'ancien drain
DEMfoss3	15	8	Tour de la fosse 2015
DEMherb	100	40	Long de berge / herbier
DEMreserv	65	30	Long de berge/ herbier

Temps total (prospection + parcours) : environ 3h20

Toutes les exuvies doivent être collectées, conservés dans des pots séparés par secteur et par date, pour détermination ultérieure au laboratoire.



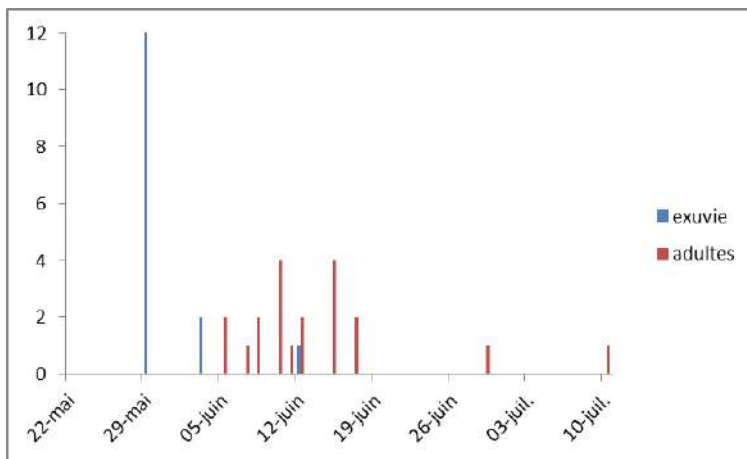
Les adultes peuvent vivre jusqu'à 1 mois et demi et sont donc théoriquement observables au moins tous le mois de juin. A la fin de la prospection exuvie, selon la taille de la pièce d'eau, une durée de 2 à 5 minutes peut être consacrée à l'observation des adultes (toutes espèces). Lors de ce relevé, l'indice d'autochtonie le plus fort doit être consigné (émergence > ponte > accouplement / néonate > comportement territorial)

RESULTATS

Synthèse des données disponibles

Année	1986	1997	2005	2006	2008	2010	2011	2014	2015
Source	Boudot et Jacquemin	Boudot	CENL	CENL	CENL	Helitas	CENL & Roussel	CENL	CENL
Nb adultes (max)	4	3 à 10	2	1	1	2	2	6	3
Nb exuvie (total)								12	3
pression d'observation	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Bonne
Qualité des indicateurs									

Le graphique ci-dessous regroupe les 19 données datées dont nous avons connaissance ; elles permettent de préciser la chorologie de l'espèce pour le site.



Exuvies. La série de donnée est encore très faible, mais aucune exuvie trouvée avant le 29 en 2015 (année fraîche). Présence jusqu'au 12 juin, pas d'observation ultérieure.

Adultes. Toutes les observations ont eu lieu au mois de juin sauf un mâle tardif en 2008 (10/07). La seule observation en mai n'est pas précise mais elle a été effectuée en 2011, année au printemps très beau et chaud. Il semble donc cohérent de centrer la période d'étude de *L. pectoralis* à partir du 10 mai en années de beau printemps et du 20 mai en année fraîche ou normale.

Prospections 2015.

Le printemps a été frais et régulièrement pluvieux, souvent venté : les émergences d'Odonates ont été légèrement retardées à l'échelle de la région.

Des passages ont eu lieu le 22/05, 03/06, 12/06 et 17/06, lors de fenêtres météorologiques favorables. Lors du premier passage, aucune exuvie ni aucun adulte n'a pu être trouvé sur la tourbière. Les premières exuvies (dont *L. pectoralis*) sont trouvées le 03/06, le premier adulte est vu le 12/06. Ces résultats sont cohérents pour dire que la période d'émergence a été assez tardive cette année et que le protocole couvre bien la période critique.

Code	Adultes (max - somme)	Exuvies (somme)	présence antérieure
DEMfoss1	2 - 3	3	Historique
DEMfoss2	0	0	Non
DEMexu	1 - 1	0	2011
DEMdrain	1 - 1	0	historique
DEMfoss3	0	0	Non
DEMfoss4	NP	NP	Non
DEMherb	NP	NP	Non (recherche 2011)
DEMreserv	NP	NP	Non (recherche 2011)

Les 5 occurrences d'adultes observés en 2015 concernent des mâles territoriaux. Aucune femelle (donc ni accouplement ni ponte) n'ont pu être observé cette année.

Malgré une pression de recherche encore inégale sur ce site, seules 3 exuvies ont pu être trouvées. Ce chiffre est cohérent avec le nombre d'adultes observés.

Des prospections réalisées en 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du PRA Odonates (CENL C. Henniaux) et du plan de gestion de la tourbière de la Pierrache (CENL J. Dabry) avaient permis de récolter 12 exuvies (le 29/05) et d'observer jusqu'à 6 adultes simultanément.

Les faibles effectifs observés en 2015 peuvent s'expliquer par deux hypothèses :

- des conditions météorologiques peu favorables limitant la capacité de détection des exuvies ;
- un cycle bimodal de la population, forte les années paires et plus faible les années impaires.

Evaluation de l'état de conservation

Effectifs. Depuis que la population est connue et suivie, les effectifs des adultes sont toujours restés très faibles, moins de 5 individus. Ce faible effectif est en partie imputable au fait que les habitats les plus favorables sont de superficie très restreinte et défendus par un mâle qui en exclura tout rival. La population réelle est certainement plus forte, entre 10 à 20 individus par an, comme le montrent les récents relevés d'exuvies.

Habitats. Les adultes sont observés aux abords des fosses minérotrophes nord et sud du site. Les exuvies n'ont été trouvées ces deux dernières années qu'au bord la fosse sud (DEMfoss1) et de la fosse exutoire au nord (DEMexu).

La fosse sud, rectangle d'environ 120m², présente un faciès typique de bas-marais, avec quelques *Carex rostrata*, des Sphaignes sur les berges mais qui ne colonisent pas l'eau libre et une végétation immergées composée de Potamots et Comaret. La dynamique de cette fosse paraît assez stable depuis une dizaine d'année. Elle correspond parfaitement aux exigences de *L. pectoralis*. Cependant, elle présente sur des photos d'archives (2003-2004) un recouvrement complet de Sphaignes : curage sauvage ultérieur ou année sèche, l'historique précis de l'évolution de cette mare n'est cependant pas suffisamment documenté.

L'ancien drain au nord (DEMdrain) présentait jusque vers 2008 une zone d'eau libre longue d'environ 40 mètres et large en moyenne de 2 mètres. Depuis cette date la dynamique des Sphaignes vertes s'est accélérée, aidée par un radeau de Glycérie dans la zone la plus large, au point de recouvrir l'ensemble de la fosse. C'était une zone d'observation régulière de *L. pectoralis*, et certainement un secteur très favorable au développement de ces larves. Ceci n'est certainement plus le cas actuellement.

La fosse exutoire (DEMexu), issue du barrage édifié en 2004, présentait jusqu'en 2011 une surface d'environ 800m² d'eau libre, piquetée de bouleau morts et de petites buttes de Linaigrette. La dynamique de colonisation par les Sphaignes vertes semble s'être accélérée ensuite puisque qu'en 2014 elles occupaient environ la moitié amont de la fosse et en 2015 les deux tiers. Ceci s'accompagne d'une réduction équivalente en surface favorable au développement des larves de *L. pectoralis*. Aujourd'hui le caractère minérotrophe de cette surface est appuyé par la présence de *Typha angustifolia*, mais la progression des Sphaignes pourrait encore continuer.

Les autres fosses sur la tourbière sont nettement moins favorables à *L. pectoralis* :

- foss2 est trop petite (environ 10m²), récente (2008) mais rapidement recouverte par les Sphaignes (dès 2012) ;
- foss3 est trop petite (environ 10m²) et trop récente (2015) ;
- foss4 est petite (environ 40m²) et depuis longtemps (au moins 2003) couverte de Sphaignes vertes (

D'une manière globale, la tendance est donc à la **réduction des habitats favorables** sur la partie tourbeuse. La plupart des fosses latérales qui ont pu être favorable à *L. pectoralis* sont aujourd'hui largement évolués en bas-marais à *Carex rostrata* totalement végétalisés.

Au sein de son aire de répartition, La Leucorrhine à gros thorax se reproduit aussi dans les étangs bien végétalisés, oligo- à mésotrophes. Elle pourrait donc potentiellement occuper l'étang de la Demoiselle. Deux secteurs semblent plus propices sur le site car abritant des herbiers amphibies de Littorelle amphibie, Lysimaque, etc... bien développés ainsi qu'une frange arborée, deux facteurs primordiaux pour l'espèce. Cependant la densité des herbiers aquatiques n'est peut-être pas suffisante pour s'affranchir de la pression de prédation par les poissons. Une recherche d'exuvie en 2011 s'y était avérée infructueuse.

Réseau de sites et de populations. En 2012, 2014 et 2015, et particulièrement ces deux dernières années, des recherches ont ciblé *L. pectoralis* dans les étangs de la Vôge et du rebord du plateau des 1000 étangs. L'observation sur Bellefontaine n'a pas été renouvelée et aucun site tourbeux ou étang à l'ouest de la Demoiselle ne semble héberger l'espèce malgré des habitats a priori favorables (Faignes des Drailles, Aulnouse, Jeanmol...). Les seules autres populations vosgiennes sont donc les deux du rebord du plateau des 1000 étangs, sur les communes de Ferdrupt et Ramonchamp, à au moins 16 kilomètres, sans corridor évident. Les populations franc-comtoises sont tout aussi éloignées, situées cependant sur les mêmes bassin-versant et contexte biogéographique. Il est donc très probable que la population de la Demoiselle soit isolée.

Etat de conservation. Nous proposons de suivre la grille d'évaluation du PNA Odonates (Dupont 2010). Elle se base sur l'attribution d'une cote A (excellent), B (bon) ou C (moyen à mauvais) selon des valeurs seuils

	Estimation des effectifs de la population locale		Qualité de l'habitat		Dégradations	Perspectives
	Effectifs	Réseau local	Environnement	Pièce d'eau		
tourbière	C Petite population	C Pas de connexion	B Ombrage partiel	A à B	A à C Comblement par les Sphaignes	B Améliorations possibles localement
Etang	-	A (avec tourbière)	A	B Herbiers réduits	B Charge piscicole extensive	C Pas d'amélioration possible sauf charge piscicole

Selon le principe de précaution, l'indice le moins bon est retenu pour la notation globale, soit un **état de conservation évalué « C – moyen »**.

Alors qu'en 2011 dans le Plan de gestion du site l'état de conservation était jugé « favorable », la dynamique des Sphaignes vertes et la petite taille de la population conditionnent la nouvelle évaluation et poussent à intervenir sur la qualité de l'habitat. La stabilité des effectifs depuis la découverte de la station autorise cependant à garder un jugement optimiste sur l'avenir à court-moyen terme de cette population.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Objectif : maintenir un réseau de pièces d'eau favorables à *Leucorrhinia pectoralis*

Indicateur : superficie des pièces d'eau libre

L'espèce appréciant particulièrement les pièces d'eau d'au moins 25 à 100m², partiellement envahies par la végétation, et fuyant les stades pionniers ou terminaux (comblement par les Sphaignes), il faut maintenir un stade intermédiaire en intervenant sur le développement des Sphaignes vertes. La gamme de qualité physico-chimique supportée est très large.

Cet objectif est cependant contradictoire avec le développement d'autres espèces à enjeu comme les Utriculaires, *Leucorrhinia dubia* et *Somatochlora arctica* qui apprécient ces stades terminaux. Elles peuvent par contre se maintenir sur de plus petites surfaces. Le maintien d'une mosaïque est donc requis.

Sur l'étang, une attention particulière au chargement piscicole doit être maintenue.

Objectif secondaire : maintenir les cortèges tyrphophiles d'intérêt régional

Indicateurs : présence des habitats et des espèces

Le suivi instauré pour *L. pectoralis* peut être prolongé pour intégrer un ou deux relevés supplémentaires permettant de mieux couvrir les émergences de *L. dubia* et *S. arctica*.

Opérations à programmer :

GH – Extraction des Sphaignes vertes des fosses

Intervention manuelle hors période froide pour faciliter le retour des invertébrés (larves de libellules, dytiques...) dans les gouilles

Fosse1 : 2018 si nécessaire

Fosse 2 et 3 : pas d'intervention

Fosse 4 : 2017, dépôts en bordure

Drain : 2016, 2019 dépôts en bordure

Exutoire : 2016, 2019 transfert dans la typhaie décaissée.

AD – Maintien d'un chargement piscicole extensif

Objectif : limiter l'abrutissement des herbiers et les espèces carnassières

SE - Suivi photographique des fosses

Tous les **3 ans**, photographie du réseau de gouilles selon une vue standardisée, **en période estivale**.

SE – Suivi de la population de *Leucorrhinia pectoralis*

Selon protocole établi dans cette étude : 1 passage de contrôle en début de saison sur les gouilles occupées + 3 relevés complets

Temps de travail : 4j terrain + 1j rédaction

Réalisation : 2018 et 2019, 2021 et 2022

Option pour suivi du cortège d'odonates tyrphophiles : + 1,5j

BIBLIOGRAPHIE

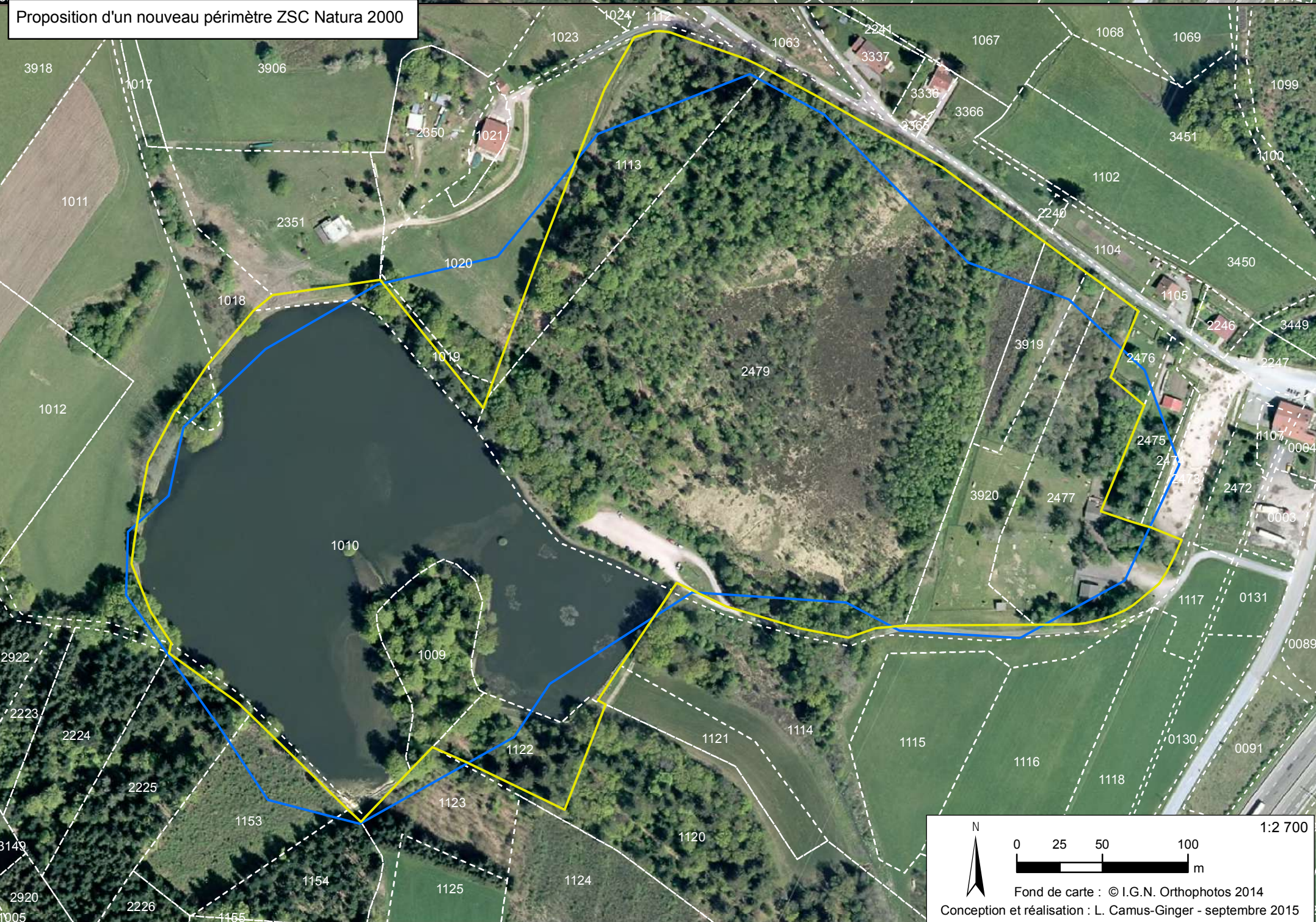
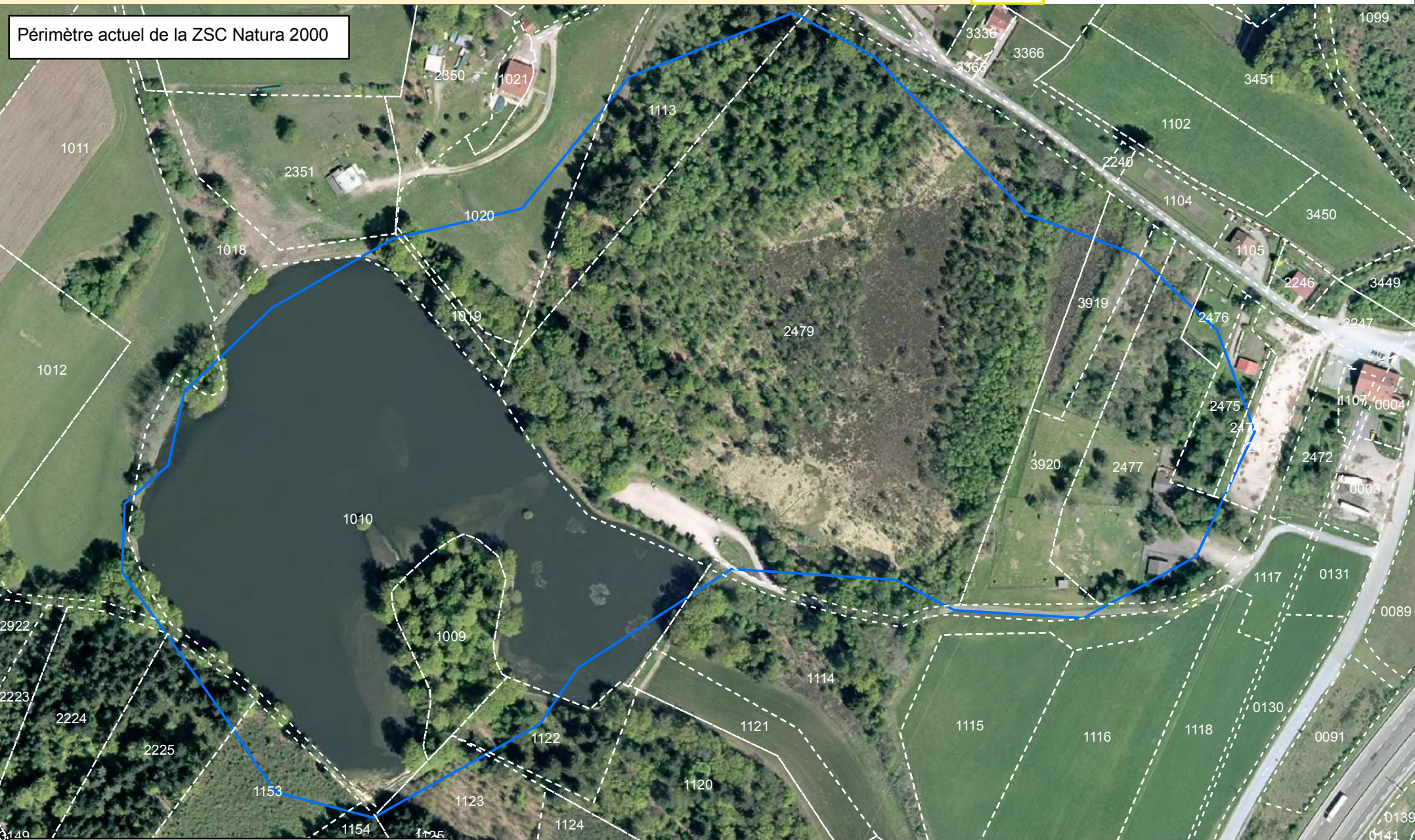
Conservatoire des Sites Lorrains & Société Lorraine d'Entomologie, 2012. - Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates. DREAL Lorraine, 61 p. + annexes

DOUCET G., 2007 - Les odonates des tourbières de Haute-Saône (70) : Recherche des différents cortèges et caractérisation des habitats larvaires. Exemple de la leucorrhine à gros thorax, *Leucorrhinia pectoralis* (Chapentier, 1825). Quelle méthode pour un suivi en routine de ces milieux ?- Espace Naturel Comtois O.P.I.E. Franche-Comté, 61 pages + Annexes

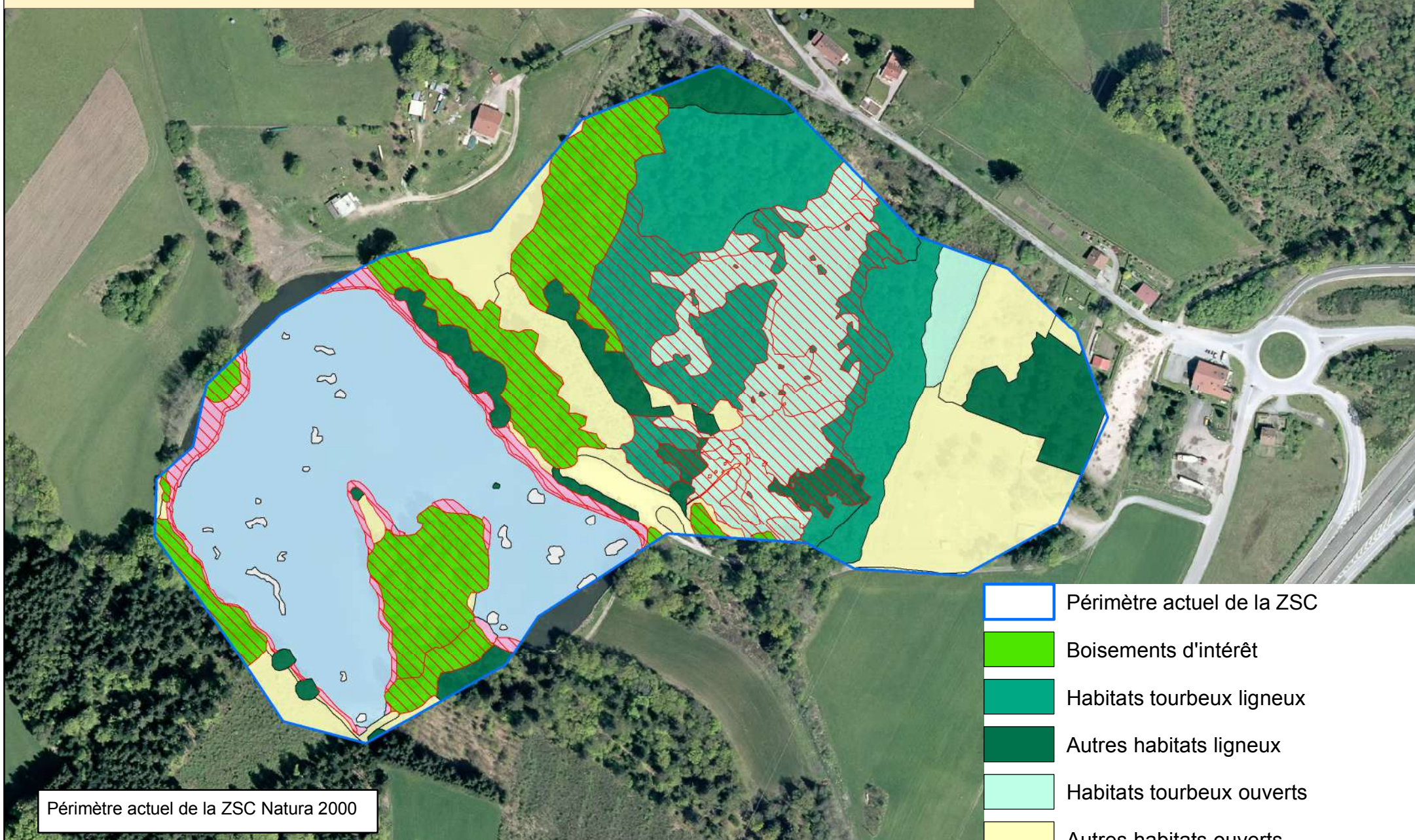
Modification du périmètre Natura 2000 : prise en compte du contrat

Périmètre actuel de la ZSC Natura 2000

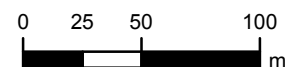
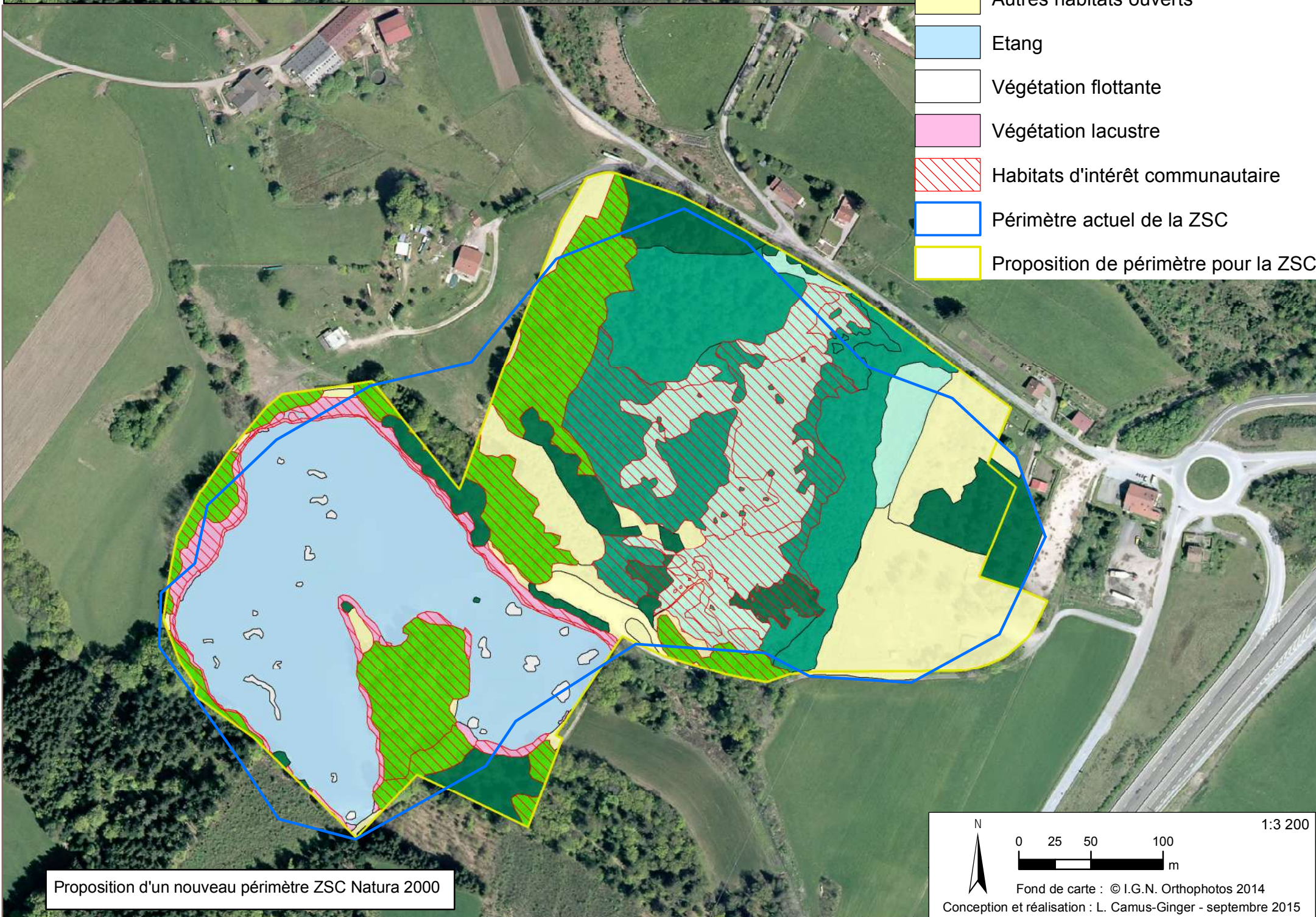
Proposition d'un nouveau périmètre ZSC Natura 2000



Modification du périmètre Natura 2000 : habitats d'intérêt communautaire



-  Périmètre actuel de la ZSC
-  Boisements d'intérêt
-  Habitats tourbeux ligneux
-  Autres habitats ligneux
-  Habitats tourbeux ouverts
-  Autres habitats ouverts
-  Etang
-  Végétation flottante
-  Végétation lacustre
-  Habitats d'intérêt communautaire
-  Périmètre actuel de la ZSC
-  Proposition de périmètre pour la ZSC

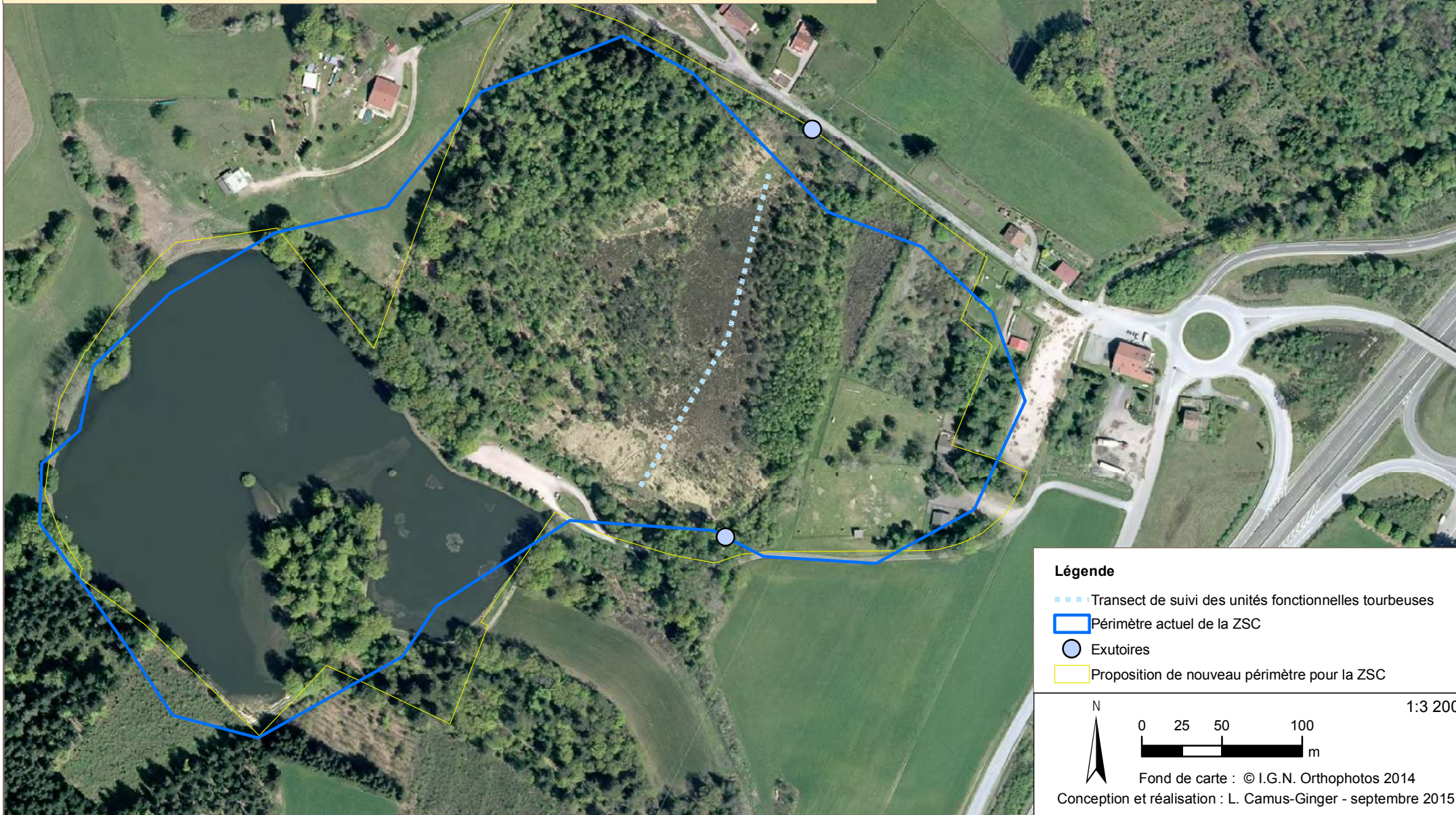


1:3 200



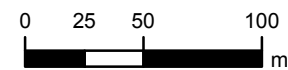
Saint Nabord
Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207

G 1 : Entretien et suivi du fonctionnement hydrologique de la tourbière



Légende

- Transect de suivi des unités fonctionnelles tourbeuses
- ▭ Périmètre actuel de la ZSC
- Exutoires
- ▭ Proposition de nouveau périmètre pour la ZSC



1:3 200

Fond de carte : © I.G.N. Orthophotos 2014
Conception et réalisation : L. Camus-Ginger - septembre 2015



Saint Nabord

Etang et tourbière de la Demoiselle

FR4100207

G 2 : Gestion conservatoire des milieux tourbeux ouverts



Saint Nabord

Etang et tourbière de la Demoiselle

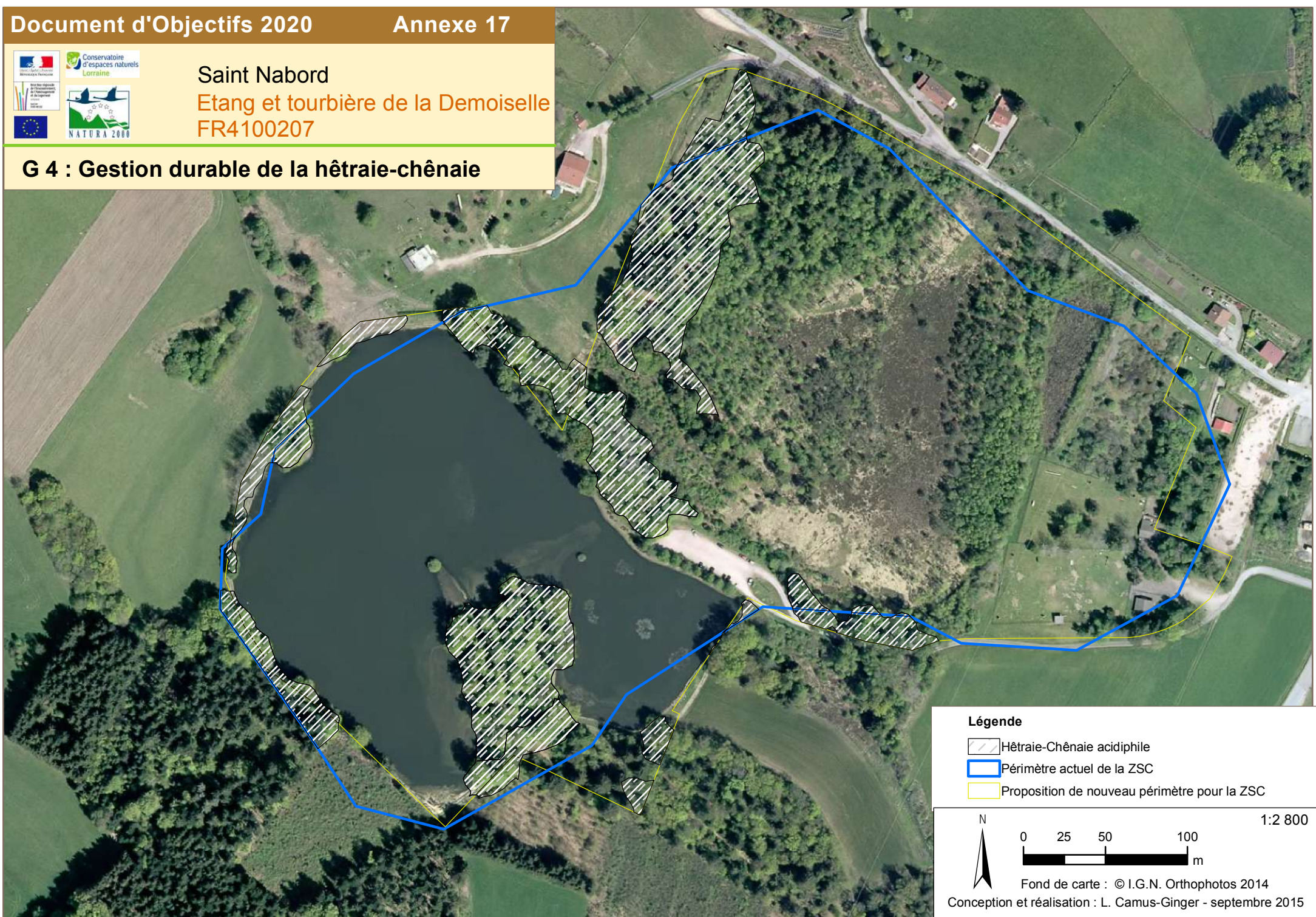
FR4100207

G 3 : Gestion conservatoire des milieux tourbeux boisés d'intérêt communautaire






Saint Nabord
Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207


G 4 : Gestion durable de la hêtraie-chênaie



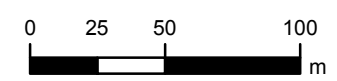
Légende

-  Hêtraie-Chênaie acidiphile
-  Périmètre actuel de la ZSC
-  Proposition de nouveau périmètre pour la ZSC

N



0 25 50 100 m



1:2 800

Fond de carte : © I.G.N. Orthophotos 2014
Conception et réalisation : L. Camus-Ginger - septembre 2015



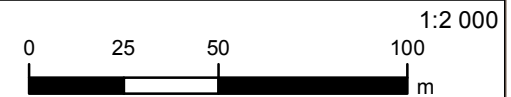
Saint Nabord
Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100207

G 8 : Sauvergarder les herbiers aquatiques et amphibiens



Légende

- Herbiers à Litorelle
- Herbiers à Isoètes
- Tapis de Nénuphars et de Nymphéas
- Périmètre actuel de la ZSC
- Proposition de nouveau périmètre pour la ZSC



Fond de carte : © I.G.N. Orthophotos 2014
Conception et réalisation : L. Camus-Ginger - septembre 2015



Saint Nabord

Etang et tourbière de la Demoiselle

FR4100207

E 1 : Maintenir un milieu favorable pour la Leucorrhine à gros thorax